



# Répertoire pour l'orientation d'un jeune suicidaire (0-17 ans) *mise à jour : février 2023*

- à destination des professionnels -

Province de Hainaut – régions Mons Borinage et  
Wallonie Picarde

Un pass dans l'impasse  
Centre de référence de prévention du suicide  
182, chaussée de Waterloo – 5002 Saint-Servais  
Tél. : 081/777.878 – [www.un-pass.be](http://www.un-pass.be)



**AViQ**

Agence pour une Vie de Qualité

Familles Santé Handicap



## Avant-propos

Dans le cadre de la mission de concertation transrégionale et transectorielle, le Centre de référence de prévention du suicide d'Un pass dans l'impasse a convié plusieurs prestataires à prendre part à une réflexion sur l'offre de prise en charge d'un jeune suicidaire ou suicidant en Wallonie.

Lors de ces rencontres, une liste d'éléments qui déterminent l'orientation du jeune en détresse au sein du réseau a été élaborée. Ces éléments sont repris sous forme d'items au sein d'un [tableau récapitulatif](#) de l'offre de prise en charge. Le tableau permet de visualiser et sélectionner différents services en fonction des modalités de prise en charge souhaitées.

Les structures ayant pris part à ce projet sont des services spécifiques concernant la thématique du suicide ainsi que des services généralistes qui sont susceptibles de prendre en charge un jeune suicidaire ou suicidant. Les informations détaillées sont compilées dans une [fiche d'identité](#). Une abréviation est attribuée à chaque structure afin de la placer dans le tableau de l'offre de prise en charge. Chacune de ces abréviations renvoie à la fiche d'identité complète du service en question.

Pour signaler une modification des données, l'équipe est disponible par téléphone au 081/77.78.78 ou par courriel à l'adresse [reference.suicide@un-pass.be](mailto:reference.suicide@un-pass.be)

Le [lexique](#) précise les termes utilisés pour rendre compte de l'offre de soins. Certains critères, néanmoins essentiels, ne sont pas visibles dans ce tableau tels que l'expérience, la connaissance et les collaborations antérieures entre les professionnels.

La diffusion de ces données ne nourrit nullement l'ambition de définir quelle orientation est la plus judicieuse parmi les structures existantes. Il est aussi important de préciser que la mission du Centre de référence de prévention du suicide n'est en aucun cas d'évaluer le travail fourni par les structures.

L'équipe du Centre de référence de prévention du suicide remercie tous les professionnels qui ont collaboré à l'élaboration de ce document.

## Table des matières

Avant-propos.....	2
L'offre de prise en charge pour un jeune suicidaire ou suicidant en un clic .....	5
Tableau récapitulatif des structures susceptibles de prendre en charge un jeune suicidaire ou suicidant .....	6
Fiches d'identité des structures susceptibles de prendre en charge un jeune suicidaire ou suicidant.....	7
1. Centre spécifique dédié à la prévention du suicide (CPS).....	8
1.1. ASBL Un pass dans l'impasse – réseau Solidaris - Centre de prévention du suicide et d'accompagnement (CPS1).....	8
2. Service de santé mentale (SSM) .....	9
2.1. Club thérapeutique « Le Padelin » (SSM1).....	9
2.2. Service de santé mentale de Ath (SSM2).....	10
2.3. Service provincial de santé mentale de Colfontaine (SSM3).....	11
2.4. Service provincial de santé mentale de Comines (SSM4).....	12
2.5. Service provincial de santé mentale La Kalaude (SSM5).....	13
2.6. Service provincial de santé mentale de Mons (SSM6).....	14
2.7. Service provincial de santé mentale de Mouscron (SSM7).....	15
2.8. Service de santé mentale « Le Padelin » (SSM8).....	16
2.9. Service de santé mentale « La passerelle » (SSM9).....	17
2.10. Service provincial de santé mentale de Saint Ghislain (SSM10).....	18
2.11. Service provincial de santé mentale de Tournai (SSM11).....	19
2.12. Service de santé mentale du Tournaisis (SSM12).....	20
3. Hôpital général (HG).....	21
3.1. Centre hospitalier Epicura (HG1).....	21
3.2. Centre hospitalier de Mouscron (HG2).....	22
3.3. Centre hospitalier régional Mons-Hainaut (HG3).....	23
3.4. Centre hospitalier Universitaire Ambroise Paré (HG4).....	24
3.5. Centre hospitalier de Wallonie Picarde (HG5).....	25
4. Hôpital psychiatrique (HP).....	26
4.1. Centre régional de soins psychiatriques « Les Marronniers » (HP1).....	26
4.2. Clinique Neuro-psychiatrique « Bon secours » (HP2).....	27
4.3. Hôpital psychiatrique « Le chêne aux haies » (HP3).....	28
5. Médecin généraliste (M).....	29
5.1. Médecin généraliste (M).....	29
6. Equipes mobiles (EM).....	30
6.1. Equipe mobile 107 – Hainaut : Equipe mobile (2A)- site de Leuze (EM1).....	30
6.2. Equipe mobile 107 – Hainaut : Equipe mobile (2A) - site de Mons (EM2).....	31
6.3. Equipe mobile 107 – Hainaut : Equipe mobile (2B) - site de Leuze (EM3).....	32
6.4. Equipe mobile 107 – Hainaut : Equipe mobile (2B) - site de Mons (EM4).....	33
6.5. Equipe mobile de soins assertifs 107 - Hainaut Occidental (EM5).....	34
6.6. Equipe mobile de soins intensifs (2A) 107 - Hainaut Occidental (EM6).....	35
6.7. Equipe mobile de la Fédération Wallonie-Bruxelles (EM7).....	36
7. Centre de planning familial (PF).....	38
7.1. Planning Familial (PF1).....	38
8. Services de l'aide à la jeunesse (SAJ).....	40
8.1. Service de l'aide à la jeunesse de Mons (SAJ1).....	40
8.2. Service de l'aide à la jeunesse de Tournai (SAJ2).....	41
9. Service de protection judiciaire (SPJ).....	42
9.1. Service de protection judiciaire de Mons (SPJ1).....	42
9.2. Service de protection judiciaire de Tournai (SPJ2).....	43
10. Association d'usagers (AU).....	44
10.1. Psytoyens (AU1).....	44

11.	<a href="#">Association des familles (AF)</a> .....	45
11.1.	<a href="#">Similes (AF1)</a> .....	45
12.	<a href="#">Ligne d'écoute (LE)</a> .....	47
12.1.	<a href="#">Ligne d'écoute Ecoute enfants - 103 (LE1)</a> .....	47
13.	<a href="#">Centre Psycho-Médico-Social (PMS)</a> .....	48
13.1.	<a href="#">Centre Psycho-Médico-Social (PMS1)</a> .....	48
14.	<a href="#">Service de Promotion de la Santé à l'Ecole (PSE)</a> .....	50
14.1.	<a href="#">Service de Promotion de la santé à l'Ecole (PSE 1)</a> .....	50
15.	<a href="#">Service d'Actions en Milieu Ouvert (AMO)</a> .....	51
15.1.	<a href="#">Service d'Actions en Milieu Ouvert (AMO1)</a> .....	51
16.	<a href="#">Service Jeunesse (SJ)</a> .....	52
16.1.	<a href="#">ASBL L'Entre-Temps (SJ1)</a> .....	52
	<a href="#">Lexique</a> .....	54

## L'offre de prise en charge pour un jeune suicidaire ou suicidant en un clic

Le [tableau](#) représente l'offre de prise en charge en province de Hainaut - régions Mons-Borinage et Wallonie picarde en fonction de critères tels que :

- le délai entre la demande et la prise en charge (immédiat via un service de garde 24h/24 et 7j/7, dans les 72 heures ou au-delà de 72 heures, voire programmée) ;
- le mode de prise en charge (ambulatoire, résidentiel ou mobile et/ou à domicile) ;
- le type de prise en charge (psycho-sociale, psychologique, sociale, en médecine générale, psychiatrique, en urgences générales ou psychiatriques, en hospitalisation de jour).

Une abréviation et un numéro sont attribués à chaque service en fonction du type de structure. Le lien renvoie à la [fiche d'identité](#) correspondante.

Les items repris dans ce tableau et dans les fiches d'identité sont définis dans le [lexique](#).

Tableau récapitulatif des structures susceptibles de prendre en charge un jeune suicidaire ou suicidant<sup>1</sup>

Mode	Type	Enfant (0-11 ans)			Adolescent (12-17 ans)		
		⌚	⌚⌚	⌚⌚⌚	⌚	⌚⌚	⌚⌚⌚
Ambulatoire	Psycho-sociale		<a href="#">SAJ1/SAJ2/AF1</a>	<a href="#">PF/SPJ1/SPJ2/SJ1</a> (à partir de 10 ans)		<a href="#">SAJ1/SAJ2/AF1</a>	<a href="#">PF/SPJ1/SPJ2/SJ1</a>
	Psychologique		<a href="#">CPS1</a>	<a href="#">SSM1/SSM2/SSM3/SSM4/SSM5/SSM6/SSM7/SSM8/SSM9/SSM10/SSM11/SSM12/HG1/HG3/PF/SPJ1/SPJ2/SJ1</a> (à partir de 10 ans)		<a href="#">CPS1</a>	<a href="#">SSM2/SSM3/SSM4/SSM5/SSM6/SSM7/SSM8/SSM9/SSM10/SSM11/SSM12/HG1/HG3/HP3/PF/SPJ1/SPJ2/SJ1</a>
	Sociale		<a href="#">CPS1</a>	<a href="#">SSM1/SSM2/SSM3/SSM4/SSM5/SSM6/SSM7/SSM8/SSM9/SSM10/SSM11/SSM12/PF/SPJ1/SPJ2</a>		<a href="#">CPS1</a>	<a href="#">SSM2/SSM3/SSM4/SSM5/SSM6/SSM7/SSM8/SSM9/SSM10/SSM11/SSM12/PF/SPJ1/SPJ2</a>
	Médecine générale	<a href="#">M</a>			<a href="#">M</a>		
	Psychiatrique			<a href="#">SSM1/SSM2/SSM4/SSM5/SSM6/SSM7/SSM8/SSM9/SSM10/SSM11/SSM12/HG1/HG2/HG3/HG4/HG5</a>			<a href="#">SSM2/SSM4/SSM5/SSM6/SSM7/SSM8/SSM9/SSM10/SSM11/SSM12/HG1/HG2/HG3/HG4/HG5/HP1/HP3</a>
Mobile et/ou à domicile	Psycho-sociale		<a href="#">EM7/SAJ1/SAJ2</a>	<a href="#">SPJ1/SPJ2/SJ1</a> (à partir de 10 ans)		<a href="#">EM1</a> (à partir de 16 ans)/ <a href="#">EM6</a> (à partir de 16 ans)/ <a href="#">EM7/SAJ1/SAJ2</a>	<a href="#">EM2</a> (à partir de 16 ans)/ <a href="#">EM3</a> (à partir de 16 ans)/ <a href="#">EM4</a> (à partir de 16 ans)/ <a href="#">EM5</a> (à partir de 16 ans)/ <a href="#">SPJ1/SPJ2/SJ1</a>
	Psychologique			<a href="#">SPJ1/SPJ2/SJ1</a> (à partir de 10 ans)		<a href="#">EM1</a> (à partir de 16 ans)	<a href="#">EM2</a> (à partir de 16 ans)/ <a href="#">EM3</a> (à partir de 16 ans)/ <a href="#">EM4</a> (à partir de 16 ans)/ <a href="#">EM5</a> (à partir de 16 ans)/ <a href="#">SPJ1/SPJ2/SJ1</a>
	Sociale			<a href="#">SPJ1/SPJ2</a>		<a href="#">EM1</a> (à partir de 16 ans)	<a href="#">EM2</a> (à partir de 16 ans)/ <a href="#">EM3</a> (à partir de 16 ans)/ <a href="#">EM4</a> (à partir de 16 ans)/ <a href="#">EM5</a> (à partir de 16 ans)/ <a href="#">SPJ1/SPJ2</a>
	Médecine générale	<a href="#">M</a>			<a href="#">M</a>		
	Psychiatrique					<a href="#">EM1</a> (à partir de 16 ans)/ <a href="#">EM6</a> (à partir de 16 ans)	<a href="#">EM2</a> (à partir de 16 ans)/ <a href="#">EM3</a> (à partir de 16 ans)/ <a href="#">EM4</a> (à partir de 16 ans)/ <a href="#">EM5</a> (à partir de 16 ans)
Résidentiel	Psychiatrique			<a href="#">HG1/HG2/HG4/HG5</a>			<a href="#">HG1/HG2/HG4/HG5/HP1/HP2</a> (à partir de 16 ans)/ <a href="#">HP3</a>
	Psychologique			<a href="#">HG3/HG5</a>			<a href="#">HG3/HG5</a>
	Psychiatrie de liaison			<a href="#">HG1</a>			<a href="#">HG1</a>
	Urgences générales	<a href="#">HG1/HG2/HG3/HG5</a>			<a href="#">HG1/HG2/HG3/HG5</a>		
	Urgences psychiatriques	<a href="#">HG4/HG5/HP3</a>			<a href="#">HG4/HG5/HP3</a>		
	Hospitalisation de jour			<a href="#">HG3</a>			
Téléphonique (écoute active)	<a href="#">EM1/EM6</a>	<a href="#">AU1/AF1/LE1</a>			<a href="#">EM1/EM6</a>	<a href="#">AU1/AF1/LE1</a>	

<sup>1</sup> Légende

Délais entre la demande et la prise en charge : ⌚ = Immédiat (service de garde 24h/24 et 7j/7) | ⌚⌚ = < 72 h | ⌚⌚⌚ = > 72h et/ou programmée

CPS = Centre spécifique dédié à la prévention du suicide | SSM = Service de santé mentale | HG = Hôpital général | HP = Hôpital psychiatrique | M = Médecin généraliste | EM = Equipe mobile | PF = Planning familial | SAJ = Service d'aide à la jeunesse | SPJ = Service de protection judiciaire | AU = Association d'usagers | AF = Association des familles | LE = Ligne d'écoute | MS = Service de médiation scolaire | PMS = Centre Psycho-Médico-Sociaux | PSE = Service de Promotion de la Santé à l'Ecole | AMO = Service d'Aide en Milieu Ouvert | SJ = Service Jeunesse

## Fiches d'identité des structures susceptibles de prendre en charge un jeune suicidaire ou suicidant

Les informations détaillées des structures reprises dans le tableau récapitulatif sont compilées dans des fiches d'identité. Elles sont classées selon le type de structures :

- Centre spécifique dédié à la prévention du suicide (**CPS**) ;
- Service de santé mentale (**SSM**) ;
- Hôpital général (**HG**) ;
- Hôpital psychiatrique (**HP**) ;
- Médecin généraliste (**M**) ;
- Equipe mobile (**EM**) ;
- Planning familial (**PF**) ;
- Service de l'aide à la jeunesse (**SAJ**) ;
- Service de protection judiciaire (**SPJ**) ;
- Association d'usagers (**AU**) ;
- Association des familles (**AF**) ;
- Ligne d'écoute (**LE**) ;
- Service de médiation scolaire (**MS**) ;
- Centre Psycho-Médico-Sociaux (**PMS**) ;
- Service de Promotion de la Santé à l'Ecole (**PSE**) ;
- Service d'Aide en Milieu Ouvert (**AMO**) ;
- Service Jeunesse (**SJ**).

## 1. Centre spécifique dédié à la prévention du suicide (CPS)

### 1.1. ASBL Un pass dans l'impasse – réseau Solidaris - Centre de prévention du suicide et d'accompagnement (CPS1) –

#### Coordonnées

**Adresse :** Siège social : Chaussée de Waterloo, 182 - 5002 SAINT-SERVAIS  
**N° de téléphone :** 081/777.150 (un seul numéro en Wallonie)  
**N° de fax :** 081/777.159  
**E-mail :** [prevention.suicide@un-pass.be](mailto:prevention.suicide@un-pass.be)  
**Site Internet :** [www.un-pass.be](http://www.un-pass.be)

#### Directeur / Responsable

**Nom :** THIRION Thomas  
**Fonction :** Administrateur Délégué  
**N° de téléphone :** 081/777.152  
**N° de GSM :** 0495/99.13.38  
**E-mail :** [Thomas.Thirion@un-pass.be](mailto:Thomas.Thirion@un-pass.be)

**Nom :** RINGLET Florence  
**Fonction :** Directrice Thérapeutique  
**N° de téléphone :** 081/777.154  
**N° de GSM :** 0495/88.65.78  
**E-mail :** [Florence.Ringlet@un-pass.be](mailto:Florence.Ringlet@un-pass.be)

**Nom :** Grégory SCHOUMAKER  
**Fonction :** Coordinateur Opérationnel  
**N° de téléphone :** 081/777.153  
**N° de GSM :** 0474/88.41.07  
**E-mail :** [Gregory.Schoumaker@un-pass.be](mailto:Gregory.Schoumaker@un-pass.be)

#### Personne de contact

**Fonction :** Secrétariat  
**N° de téléphone :** 081/777.150  
**E-mail :** [prevention.suicide@un-pass.be](mailto:prevention.suicide@un-pass.be)

#### Missions

- Suivi psychologique de personnes suicidaires et/ou suicidantes
- Consultations sociales
- Accompagnement du deuil après un suicide
- Soutien des proches de personnes suicidaires et/ou suicidantes

#### Jours et heures d'ouverture

Du lundi au vendredi de 8h30 à 17h

#### Tarifs /honoraires

- Entretien individuel : 20 €
- Entretien conjugal et familial : 25 €
- Consultation sociale : gratuit

#### Types d'intervenant

- Accueillant
- Assistant social
- Psychologue

#### Modalités de prise en charge d'une personne âgée suicidaire ou suicidante

Mode	Type	Durée	Délais entre la demande et le début de la prise en charge	Public
Ambulatoire	Psychologique	Limité : désamorçage de la crise suicidaire	Dans les 72 h	Tout public



## 2. Service de santé mentale (SSM)

### 2.1. Club thérapeutique « Le Padelin » (SSM1)

#### Coordonnées

**Adresse :** Avenue des Arbalestriers, 6 – 7000 MONS  
**N° de téléphone :** 065/35.71.78  
**E-mail :** [club.therapeutique@chrnh.be](mailto:club.therapeutique@chrnh.be)

#### Directeur / Responsable

**Nom :** GIORGI Anna  
**Fonction :** Directrice administrative

#### Missions

Ce SSM est spécialisé dans la prise en charge des **enfants et des adolescents**. Il permet aux plus jeunes (jusque 12 ans), lorsqu'ils souffrent de pathologies chroniques ou de longue durée, d'accéder aux soins et de limiter les répercussions de leurs troubles sur le comportement, l'apprentissage scolaire, la socialisation et la famille.

#### Types d'intervenant

- Accueillant
- Assistant social
- Pédopsychiatre
- Psychiatre
- Psychologue

#### Modalités de prise en charge d'un jeune suicidaire ou suicidant

Mode	Type	Durée	Délais entre la demande et le début de la prise en charge	Public
Ambulatoire	Psychologique	Illimité	Intervention dépassant plus de 72h d'attente et/ou programmée	De 0 ans à 12 ans
	Sociale			
	Psychiatrique			

## 2.2. Service de santé mentale de Ath (SSM2)

### Coordonnées

**Adresse :** Rue Isidore Hoton, 9 - 7800 ATH  
**N° de téléphone :** 068/26.50.90  
**N° de fax :** 068/26.50.99  
**E-mail :** [spsm.ath@hainaut.be](mailto:spsm.ath@hainaut.be)

### Directeur / Responsable

**Nom :** T'KINDT Olivier  
**Fonction :** Directeur administratif

### Missions

Les missions du service de santé mentale sont les suivantes (art. 540 du Code (IMG/pdf/codessm.pdf) wallon de l'action sociale et de la santé) :

- L'accueil de la demande relative aux difficultés psychiques ou psychologiques ;
- L'organisation d'une réponse, selon les ressources disponibles et les particularités de la demande, en posant un diagnostic et en instaurant un traitement, selon les situations psychiatrique, psychothérapeutique ou psychosocial ;
- L'organisation accessoirement des activités au bénéfice d'autres professionnels en vue d'améliorer la qualité de leurs prestations, sous la forme d'information, de supervision ou de formation, et la réalisation d'expertises, liées à leurs activités de dispensation des soins.

### Jours et heures d'ouverture

- Lundi au vendredi de 9h à 18h

### Tarifs /honoraires

- Inscription AWIPH et entretien : gratuit
- Suivi thérapeutique : 10 euros  
→ Gratuité possible et remboursement mutuelle

### Types d'intervenant

- Accueillant
- Assistant social
- Psychiatre
- Psychologue
- Logopède

### Modalités de prise en charge d'un jeune suicidaire ou suicidant

Mode	Type	Durée	Délais entre la demande et le début de la prise en charge	Public
Ambulatoire	Psychologique	Illimité	Intervention dépassant plus de 72h d'attente et/ou programmée	Tout public
	Sociale			
	Psychiatrique			
	Logopédique			

## 2.3. Service provincial de santé mentale de Colfontaine (SSM3)

### Coordonnées

**Adresse :** Rue Maubeuge, 7 - 7340 COLFONTAINE  
**N° de téléphone :** 065/71.10.30  
**N° de fax :** 065/71.10.39  
**E-mail :** [spsm.colfontaine@hainaut.be](mailto:spsm.colfontaine@hainaut.be)

### Directeur / Responsable

**Nom :** DEMOUELLE Olivier  
**Fonction :** Directeur administratif

### Missions

Les missions du service de santé mentale sont les suivantes (art. 540 du Code (IMG/pdf/codessm.pdf) wallon de l'action sociale et de la santé) :

- L'accueil de la demande relative aux difficultés psychiques ou psychologiques ;
- L'organisation d'une réponse, selon les ressources disponibles et les particularités de la demande, en posant un diagnostic et en instaurant un traitement, selon les situations psychiatrique, psychothérapeutique ou psychosocial ;
- L'organisation accessoirement des activités au bénéfice d'autres professionnels en vue d'améliorer la qualité de leurs prestations, sous la forme d'information, de supervision ou de formation, et la réalisation d'expertises, liées à leurs activités de dispensation des soins.

### Jours et heures d'ouverture

Du lundi au vendredi de 8h30 à 18h

### Tarifs /honoraires

10 € (possibilité 5 € ou gratuité)

### Types d'intervenant

- Accueillant
- Assistant social
- Psychologue

### Modalités de prise en charge d'un jeune suicidaire ou suicidant

Mode	Type	Durée	Délais entre la demande et le début de la prise en charge	Public
Ambulatoire	Psychologique	Illimité	Intervention dépassant plus de 72h d'attente et/ou programmée	Tout public
	Sociale			

## 2.4. Service provincial de santé mentale de Comines (SSM4)

### Coordonnées

**Adresse :** Chaussée de Warneton, 20 - 7780 COMINES  
**N° de téléphone :** 056/55.71.51  
**N° de fax :** 056/55.47.71  
**E-mail :** [spsm.comines@hainaut.be](mailto:spsm.comines@hainaut.be)

### Directeur / Responsable

**Nom :** LEFEVRE Aurore  
**Fonction :** Directrice administrative

### Missions

Les missions du service de santé mentale sont les suivantes (art. 540 du Code (IMG/pdf/codessm.pdf) wallon de l'action sociale et de la santé) :

- L'accueil de la demande relative aux difficultés psychiques ou psychologiques ;
- L'organisation d'une réponse, selon les ressources disponibles et les particularités de la demande, en posant un diagnostic et en instaurant un traitement, selon les situations psychiatrique, psychothérapeutique ou psychosocial ;
- L'organisation accessoirement des activités au bénéfice d'autres professionnels en vue d'améliorer la qualité de leurs prestations, sous la forme d'information, de supervision ou de formation, et la réalisation d'expertises, liées à leurs activités de dispensation des soins.

### Types d'intervenant

- Accueillant
- Assistant social
- Psychiatre
- Psychologue

### Modalités de prise en charge d'un jeune suicidaire ou suicidant

Mode	Type	Durée	Délais entre la demande et le début de la prise en charge	Public
Ambulatoire	Psychologique	Illimité	Intervention dépassant plus de 72h d'attente et/ou programmée	Tout public
	Sociale			
	Psychiatrique			

## 2.5. Service provincial de santé mentale La Kalaude (SSM5)

### Coordonnées

**Adresse :** Rue du Commerce, 137 - 7370 ELOUGES  
**N° de téléphone :** 065/80.15.25  
**E-mail :** [lakalaude@hotmail.com](mailto:lakalaude@hotmail.com)

### Directeur / Responsable

**Nom :** BOUGARD Delphine  
**Fonction :** Directrice administrative

### Missions

Les missions du service de santé mentale sont les suivantes (art. 540 du Code (IMG/pdf/codessm.pdf) wallon de l'action sociale et de la santé) :

- L'accueil de la demande relative aux difficultés psychiques ou psychologiques ;
- L'organisation d'une réponse, selon les ressources disponibles et les particularités de la demande, en posant un diagnostic et en instaurant un traitement, selon les situations psychiatrique, psychothérapeutique ou psychosocial ;
- L'organisation accessoirement des activités au bénéfice d'autres professionnels en vue d'améliorer la qualité de leurs prestations, sous la forme d'information, de supervision ou de formation, et la réalisation d'expertises, liées à leurs activités de dispensation des soins.

### Types d'intervenant

- Accueillant
- Assistant social
- Psychiatre
- Psychologue

### Modalités de prise en charge d'un jeune suicidaire ou suicidant

Mode	Type	Durée	Délais entre la demande et le début de la prise en charge	Public
Ambulatoire	Psychologique	Illimité	Intervention dépassant plus de 72h d'attente et/ou programmée	Tout public
	Sociale			
	Psychiatrique			

## 2.6. Service provincial de santé mentale de Mons (SSM6)

### Coordonnées

**Adresse :** Avenue d'Hyon, 45 - 7000 MONS  
**N° de téléphone :** 065/35.43.71  
**N° de fax :** 065/31.48.48

### Directeur / Responsable

**Nom :** NAZE Laurence  
**Fonction :** Directrice administrative  
**E-mail :** [laurence.naze@hainaut.be](mailto:laurence.naze@hainaut.be)

### Missions

Les missions du service de santé mentale sont les suivantes (art. 540 du Code (IMG/pdf/codessm.pdf) wallon de l'action sociale et de la santé) :

- L'accueil de la demande relative aux difficultés psychiques ou psychologiques ;
- L'organisation d'une réponse, selon les ressources disponibles et les particularités de la demande, en posant un diagnostic et en instaurant un traitement, selon les situations psychiatrique, psychothérapeutique ou psychosocial ;
- L'organisation accessoirement des activités au bénéfice d'autres professionnels en vue d'améliorer la qualité de leurs prestations, sous la forme d'information, de supervision ou de formation, et la réalisation d'expertises, liées à leurs activités de dispensation des soins.
- Ce SSM a développé une initiative spécifique pour la prise en charge des auteurs d'infractions à caractère sexuel.

### Jours et heures d'ouverture

- Lundi de 8h30 à 19h
- Du mardi au vendredi de 8h30 à 17h

### Tarifs /honoraires

- 2,50 € pour les suivis individuels
- 5 € pour les suivis de couple ou de famille

### Types d'intervenant

- Accueillant
- Assistant social
- Psychiatre
- Psychologue

### Modalités de prise en charge d'un jeune suicidaire ou suicidant

Mode	Type	Durée	Délais entre la demande et le début de la prise en charge	Public
Ambulatoire	Psychologique	Illimité	Intervention dépassant plus de 72h d'attente et/ou programmée	Tout public
	Sociale			
	Psychiatrique			

## 2.7. Service provincial de santé mentale de Mouscron (SSM7)

### Coordonnées

**Adresse :** Rue de la Station, 161 - 7700 MOUSCRON  
**N° de téléphone :** 056/34.67.89  
**E-mail :** [spsm.mouscron@hainaut.be](mailto:spsm.mouscron@hainaut.be)

### Directeur / Responsable

**Nom :** LEFEVRE Aurore  
**Fonction :** Directrice administrative

### Missions

Les missions du service de santé mentale sont les suivantes (art. 540 du Code (IMG/pdf/codessm.pdf) wallon de l'action sociale et de la santé) :

- L'accueil de la demande relative aux difficultés psychiques ou psychologiques ;
- L'organisation d'une réponse, selon les ressources disponibles et les particularités de la demande, en posant un diagnostic et en instaurant un traitement, selon les situations psychiatrique, psychothérapeutique ou psychosocial ;
- L'organisation accessoirement des activités au bénéfice d'autres professionnels en vue d'améliorer la qualité de leurs prestations, sous la forme d'information, de supervision ou de formation, et la réalisation d'expertises, liées à leurs activités de dispensation des soins.

### Types d'intervenant

- Accueillant
- Assistant social
- Pédopsychiatre
- Psychiatre
- Psychologue

### Modalités de prise en charge d'un jeune suicidaire ou suicidant

Mode	Type	Durée	Délais entre la demande et le début de la prise en charge	Public
Ambulatoire	Psychologique	Illimité	Intervention dépassant plus de 72h d'attente et/ou programmée	Tout public
	Sociale			
	Psychiatrique			

## 2.8. Service de santé mentale « Le Padelin » (SSM8)

### Coordonnées

**Adresse :** Avenue des Arbalestriers, 6 - 7000 MONS  
**N° de téléphone :** 065/35.71.78  
**N° de fax :** 065/35.71.76  
**E-mail :** [padelin@chr-mw.be](mailto:padelin@chr-mw.be)

### Directeur / Responsable

**Nom :** GIORGI Anna  
**Fonction :** Directrice administrative

### Missions

Les missions du service de santé mentale sont les suivantes (art. 540 du Code (IMG/pdf/codessm.pdf) wallon de l'action sociale et de la santé) :

- L'accueil de la demande relative aux difficultés psychiques ou psychologiques ;
- L'organisation d'une réponse, selon les ressources disponibles et les particularités de la demande, en posant un diagnostic et en instaurant un traitement, selon les situations psychiatrique, psychothérapeutique ou psychosocial ;
- L'organisation accessoirement des activités au bénéfice d'autres professionnels en vue d'améliorer la qualité de leurs prestations, sous la forme d'information, de supervision ou de formation, et la réalisation d'expertises, liées à leurs activités de dispensation des soins.
- Ce SSM est agréé pour organiser une offre de soins spécifique pour enfants et adolescents.

### Types d'intervenant

- Accueillant
- Assistant social
- Pédopsychiatre
- Psychiatre
- Psychologue

### Modalités de prise en charge d'un jeune suicidaire ou suicidant

Mode	Type	Durée	Délais entre la demande et le début de la prise en charge	Public
Ambulatoire	Psychologique	Illimité	Intervention dépassant plus de 72h d'attente et/ou programmée	Tout public
	Sociale			
	Psychiatrique			



## 2.9. Service de santé mentale « La passerelle » (SSM9)

### Coordonnées

**Adresse :** Square Saint-Julien, 21 - 7800 ATH  
**N° de téléphone :** 068/28.55.01  
**N° de fax :** 068/84.11.92  
**E-mail :** [lapasserelle-ath@acis-group.org](mailto:lapasserelle-ath@acis-group.org)  
**Site Internet :** [www.acis-group.org](http://www.acis-group.org)

### Directeur / Responsable

**Nom :** QUENON Joëlle  
**Fonction :** Directrice administrative

### Missions

Les missions du service de santé mentale sont les suivantes (art. 540 du Code (IMG/pdf/codessm.pdf) wallon de l'action sociale et de la santé) :

- L'accueil de la demande relative aux difficultés psychiques ou psychologiques ;
- L'organisation d'une réponse, selon les ressources disponibles et les particularités de la demande, en posant un diagnostic et en instaurant un traitement, selon les situations psychiatrique, psychothérapeutique ou psychosocial ;
- L'organisation accessoirement des activités au bénéfice d'autres professionnels en vue d'améliorer la qualité de leurs prestations, sous la forme d'information, de supervision ou de formation, et la réalisation d'expertises, liées à leurs activités de dispensation des soins.

### Jours et heures d'ouverture

Tous les jours ouvrables de 8h30 à 18h

### Tarifs /honoraires

- Consultations médicales au tarif conventionné INAMI
- Consultations non médicales : 11,95 €

### Types d'intervenant

- Accueillant
- Assistant social
- Pédo-psychiatre
- Psychiatre
- Psychologue

### Modalités de prise en charge d'un jeune suicidaire ou suicidant

Mode	Type	Durée	Délais entre la demande et le début de la prise en charge	Public
Ambulatoire	Psychologique	Illimité	Intervention dépassant plus de 72h d'attente et/ou programmée	Tout public
	Sociale			
	Psychiatrique			

## 2.10. Service provincial de santé mentale de Saint Ghislain (SSM10)

### Coordonnées

**Adresse :** Rue de l'Abbaye, 29-31 - 7330 SAINT-GHISLAIN  
**N° de téléphone :** 065/46.54.06  
**N° de fax :** 065/46.54.07  
**E-mail :** [spsm.stghislain@hainaut.be](mailto:spsm.stghislain@hainaut.be)

### Directeur / Responsable

**Nom :** CARION Mélanie  
**Fonction :** Directrice administrative

### Missions

Les missions du service de santé mentale sont les suivantes (art. 540 du Code (IMG/pdf/codessm.pdf) wallon de l'action sociale et de la santé) :

- L'accueil de la demande relative aux difficultés psychiques ou psychologiques ;
- L'organisation d'une réponse, selon les ressources disponibles et les particularités de la demande, en posant un diagnostic et en instaurant un traitement, selon les situations psychiatrique, psychothérapeutique ou psychosocial ;
- L'organisation accessoirement des activités au bénéfice d'autres professionnels en vue d'améliorer la qualité de leurs prestations, sous la forme d'information, de supervision ou de formation, et la réalisation d'expertises, liées à leurs activités de dispensation des soins.

### Jours et heures d'ouverture

Du lundi au vendredi de 9h à 17h

### Tarifs /honoraires

- 2,5 € en individuel
- 5 € pour couples et familles

### Types d'intervenant

- Accueillant
- Assistant social
- Psychiatre
- Psychologue

### Modalités de prise en charge d'un jeune suicidaire ou suicidant

Mode	Type	Durée	Délais entre la demande et le début de la prise en charge	Public
Ambulatoire	Psychologique	Illimité	Intervention dépassant plus de 72h d'attente et/ou programmée	Tout public
	Sociale			
	Psychiatrique			

## 2.11. Service provincial de santé mentale de Tournai (SSM11)

### Coordonnées

**Adresse :** Rue de l'Athénée, 21 - 7500 TOURNAI  
**N° de téléphone :** 069/22.72.48  
**N° de fax :** 069/23.58.11  
**E-mail :** [spsm.tournai@hainaut.be](mailto:spsm.tournai@hainaut.be)

### Directeur / Responsable

**Nom :** FILLIEUX Thierry  
**Fonction :** Directeur thérapeutique

**Nom :** VANDENBOGAERDE Nathalie  
**Fonction :** Directrice administrative

### Missions

Les missions du service de santé mentale sont les suivantes (art. 540 du Code (IMG/pdf/codessm.pdf) wallon de l'action sociale et de la santé) :

- L'accueil de la demande relative aux difficultés psychiques ou psychologiques ;
- L'organisation d'une réponse, selon les ressources disponibles et les particularités de la demande, en posant un diagnostic et en instaurant un traitement, selon les situations psychiatrique, psychothérapeutique ou psychosocial ;
- L'organisation accessoirement des activités au bénéfice d'autres professionnels en vue d'améliorer la qualité de leurs prestations, sous la forme d'information, de supervision ou de formation, et la réalisation d'expertises, liées à leurs activités de dispensation des soins.

### Tarifs /honoraires

- 10€ pour une consultation individuelle
- 10€ pour une consultation en couple
- 5€ (et une vignette de mutuelle) pour une consultation médicale et logopédique

### Types d'intervenant

- Accueillant
- Assistant social
- Psychiatre
- Psychologue
- Logopède

### Modalités de prise en charge d'un jeune suicidaire ou suicidant

Mode	Type	Durée	Délais entre la demande et le début de la prise en charge	Public
Ambulatoire	Psychologique	Illimité	Intervention dépassant plus de 72h d'attente et/ou programmée	Tout public
	Sociale			
	Psychiatrique			

## 2.12. Service de santé mentale du Tournaisis (SSM12)

### Coordonnées

**Adresse :** Rue Beyaert, 59/B - 7500 TOURNAI  
**N° de téléphone :** 069/22.05.13  
**N° de fax :** 069/22.10.41  
**E-mail :** [ssmt.beyaert@skynet.be](mailto:ssmt.beyaert@skynet.be)

### Directeur / Responsable

**Nom :** LEFEBVRE Gwenaëlle  
**Fonction :** Directrice administrative

### Personne de contact

**Nom :** MACE Pauline  
**Fonction :** Psychologue

### Missions

Les missions du service de santé mentale sont les suivantes (art. 540 du Code (IMG/pdf/codessm.pdf) wallon de l'action sociale et de la santé) :

- L'accueil de la demande relative aux difficultés psychiques ou psychologiques ;
- L'organisation d'une réponse, selon les ressources disponibles et les particularités de la demande, en posant un diagnostic et en instaurant un traitement, selon les situations psychiatrique, psychothérapeutique ou psychosocial ;
- L'organisation accessoirement des activités au bénéfice d'autres professionnels en vue d'améliorer la qualité de leurs prestations, sous la forme d'information, de supervision ou de formation, et la réalisation d'expertises, liées à leurs activités de dispensation des soins.
- Le SSM a développé une initiative spécifique concernant les problématiques d'assuétudes (Rue Beyaert, 75 – 7500 TOURNAI).

### Types d'intervenant

- Accueillant
- Assistant social
- Psychiatre
- Psychologue

### Modalités de prise en charge d'un jeune suicidaire ou suicidant

Mode	Type	Durée	Délais entre la demande et le début de la prise en charge	Public
Ambulatoire	Psychologique	Illimité	Intervention dépassant plus de 72h d'attente et/ou programmée	Tout public
	Sociale			
	Psychiatrique			

### 3. Hôpital général (HG)

#### 3.1. Centre hospitalier Epicura (HG1)

##### Coordonnées

**Adresse :** Site de Ath : Rue Maria Thomée, 1 - 7800 ATH  
Site de Baudour : Rue Louis Caty, 136 - 7331 BAUDOUR  
Site de Hornu : Route de Mons, 63 - 7301 HORNU

**N° de téléphone :** Site de Ath : 068/26.21.11  
Site de Baudour : 065/76.81.11  
Site de Hornu : 065/71.31.11

**E-mail :** [info@epicura.be](mailto:info@epicura.be)

**Site Internet :** [www.epicura.be](http://www.epicura.be)

##### Directeur / Responsable

**Nom :** BURHIN François  
**Fonction :** Directeur Général  
**N° de téléphone :** 065/76.81.11  
**E-mail :** [francois.burhin@epicura.be](mailto:francois.burhin@epicura.be)

**Nom :** SABOT Jean-Pierre  
**Fonction :** Directeur Médical  
**N° de téléphone :** 065/76.81.11  
**E-mail :** [jean-pierre.sabot@epicura.be](mailto:jean-pierre.sabot@epicura.be)

##### Jours et heures d'ouverture

24h/24 et 7j/7

##### Types d'intervenant

- Assistant social
- Infirmier
- Pédopsychiatre
- Psychiatre
- Psychologue

##### Modalités de prise en charge d'un jeune suicidaire ou suicidant

Mode	Type	Durée	Délais entre la demande et le début de la prise en charge	Public
Ambulatoire	Psychologique	Limité	Intervention dépassant plus de 72h d'attente et/ou programmée	Tout public : Site Baudour
	Psychiatrique		Intervention dépassant plus de 72h d'attente et/ou programmée	Tout public : Site Ath, Baudour et Hornu
Hospitalière en hôpital général	Psychiatrique		Intervention dépassant plus de 72h d'attente et/ou programmée	Tout public : Site de Hornu
	Psychiatrique de liaison		Intervention dépassant plus de 72h d'attente et/ou programmée	Tout public : Site Ath et Baudour
	Urgences générales		Intervention immédiate (service de garde 24h/24 – 7j/7)	Tout public

### 3.2. Centre hospitalier de Mouscron (HG2)

#### Coordonnées

**Adresse :** Avenue de Fécamp 49 – 7700 MOUSCRON  
**N° de téléphone :** 056/85.85.85  
Centre Laurent Maréchal : 056/85.87.99  
Le Carrefour : 056/85.86.40  
**N° de fax :** 056/85.81.27  
**E-mail :** [info@chmoucron.be](mailto:info@chmoucron.be)  
**Site Internet :** [www.chmoucron.be](http://www.chmoucron.be)

#### Directeur / Responsable

**Nom :** LEFEBVRE Grégoire  
**Fonction :** Directeur Général  
**E-mail :** [g.lefebvre@chmoucron.be](mailto:g.lefebvre@chmoucron.be)

**Nom :** DECEUNINCK Paul  
**Fonction :** Directeur Médical  
**E-mail :** [p.deceuninck@chmoucron.be](mailto:p.deceuninck@chmoucron.be)

#### Jours et heures d'ouverture

24h/24 et 7j/7

#### Types d'intervenant

- Assistant social
- Infirmier
- Pédo-psychiatre
- Psychiatre
- Psychologue

#### Modalités de prise en charge d'un jeune suicidaire ou suicidant

Mode	Type	Durée	Délais entre la demande et le début de la prise en charge	Public
Ambulatoire	Psychiatrique	Limité	Intervention dépassant plus de 72h d'attente et/ou programmée	Tout public
Hospitalière en hôpital général	Psychiatrique		Intervention dépassant plus de 72h d'attente et/ou programmée	Tout public
	Urgences générales		Intervention immédiate (service de garde 24h/24 – 7j/7)	Tout public

### 3.3. Centre hospitalier régional Mons-Hainaut (HG3)

#### Coordonnées

**Adresses :** Site Saint-Joseph : Avenue Baudouin de Constantinople, 5 - 7000 MONS  
 Site Warquignies : Rue des chauffours, 27 - 7300 BOUSSU

**N° de téléphone :** 065/38.55.11  
 Site Saint Joseph : 065/38.55.12  
 Site Warquignies : 065/35.90.03

**E-mail :** [olivier.lequenne@chrnh.be](mailto:olivier.lequenne@chrnh.be)

**Site Internet :** [www.chrmonshainaut.be](http://www.chrmonshainaut.be)

#### Directeur / Responsable

**Nom :** BARTHOLOMEE Sébastien  
**Fonction :** Directeur Médical  
**E-mail :** [sebastien.bartholomee@chrnh.be](mailto:sebastien.bartholomee@chrnh.be)

#### Personne de contact

**Nom :** Dr SCHONNE Isabelle  
**Fonction :** Chef du service de pédopsychiatrie

**Nom :** BEN ALI Sonia  
**Fonction :** Psychologue  
**N° de téléphone :** 065/35.92.26  
**E-mail :** [Sonia.BENALI@chrnh.be](mailto:Sonia.BENALI@chrnh.be)

#### Jours et heures d'ouverture

24h/24 et 7j/7

#### Types d'intervenant

- Assistant social
- Infirmier
- Pédopsychiatre
- Psychiatre
- Psychologue

#### Modalités de prise en charge d'un jeune suicidaire ou suicidant

Mode	Type	Durée	Délais entre la demande et le début de la prise en charge	Public
Ambulatoire	Psychologique	Limité	Intervention dépassant plus de 72h d'attente et/ou programmée	Tout public
	Psychiatrique	Illimité	Intervention dépassant plus de 72h d'attente et/ou programmée	
Hospitalière en hôpital général	Psychologique	Limité	Intervention dépassant plus de 72h d'attente et/ou programmée	
	Urgences générales		Intervention immédiate (service de garde 24h/24 – 7j/7)	
	Hôpital de jour pédopsychiatrique	Limité (3 à 6 mois)	Intervention dépassant plus de 72h d'attente et/ou programmée	0 à 12 ans (hôpital Saint-Joseph)

### 3.4. Centre hospitalier Universitaire Ambroise Paré (HG4)

#### Coordonnées

**Adresse :** Boulevard Kennedy, 2 - 7000 MONS  
**N° de téléphone :** 065/41.40.00  
**N° de téléphone du service de psychiatrie :** 065/41.41.41  
**N° de téléphone du service de pédopsychiatrie :** 065/41.83.70  
**N° de fax :** 065/41.30.19  
**E-mail :** [dirhap@hap.be](mailto:dirhap@hap.be)  
**Site Internet :** [www.hap.be](http://www.hap.be)

#### Directeur / Responsable

**Nom :** BOUCHEZ Chantal  
**Fonction :** Directrice Générale  
**E-mail :** [chantal.bouchez@hap.be](mailto:chantal.bouchez@hap.be)

**Nom :** WINANT Catherine  
**Fonction :** Directrice Médicale  
**E-mail :** [catherine.winant@hap.be](mailto:catherine.winant@hap.be)

#### Missions

Le service de pédopsychiatrie accueille les enfants et adolescents ayant des troubles du comportement et des problèmes d'adaptation dans le milieu familial ou scolaire. En outre, ces enfants peuvent présenter des troubles graves, tels que des comportements suicidaires ou violents.

Le mode d'intervention est, selon le cas, centré sur la prévention, l'évaluation diagnostique, le dénouement de la crise ou la prise en charge psychothérapeutique à moyen et long terme.

La prise en charge se fait dans un éclairage multidisciplinaire prenant en compte les différentes dimensions du patient et de sa famille : somatique, psychologique, environnementale, sociale et culturelle.

#### Jours et heures d'ouverture

24h/24 et 7j/7

#### Types d'intervenant

- Assistant social
- Infirmier
- Pédopsychiatre
- Psychiatre
- Psychologue

#### Modalités de prise en charge d'un jeune suicidaire ou suicidant

Mode	Type	Durée	Délais entre la demande et le début de la prise en charge	Public
Ambulatoire	Psychiatrique	Illimité	Intervention dépassant plus de 72h d'attente et/ou programmée	De 0 à 18 ans
Hospitalière en hôpital général	Psychiatrique	Limité	Intervention dépassant plus de 72h d'attente et/ou programmée	De 0 à 18 ans
	Urgences psychiatriques		Intervention immédiate (service de garde 24h/24 – 7j/7)	Tout public

#### Commentaires

Procédure d'admission :

- Les patients sont adressés par leur médecin traitant ; des consultations préalables de psychiatres et psychothérapeutes ; par d'autres spécialistes de l'hôpital ; par les urgences psychiatriques et d'autres institutions du réseau de soins.



- Toute admission dans le service ne pourra avoir lieu que sur accord d'un médecin de l'unité. Dans certains cas, un rendez-vous de pré admission pourra s'avérer nécessaire afin de préciser la demande et de la confronter à l'offre de soins.

### 3.5. Centre hospitalier de Wallonie Picarde (HG5)

#### Coordonnées

**Adresses :** Site NOTRE-DAME : Avenue Delmée, 9 - 7500 TOURNAI  
 Site DORCAS : Boulevard du Roi Albert, 1 - 7500 TOURNAI  
 Site IMC : Chaussée de Saint-Amand, 80 - 7500 TOURNAI  
 Site UNION : Boulevard Lalaing, 39 - 7500 TOURNAI  
 Site NOTRE-DAME : 069/25.81.11  
 Site DORCAS : 069/25.51.11  
 Site IMC : 069/88.51.11  
 Site UNION : 069/33.11.11  
 Site NOTRE-DAME : 069/25.80.15  
 Site DORCAS : 069/33.10.70  
 Site IMC : 069/22.77.05  
 Site UNION : 069/33.10.70

**E-mail :** [service.communication@chwapi.be](mailto:service.communication@chwapi.be)  
**Site Internet :** [www.chwapi.be](http://www.chwapi.be)

#### Directeur / Responsable

**Nom :** DELVAL Didier  
**Fonction :** Directeur Général  
**N° de téléphone :** 069/25.81.06  
**E-mail :** [didier.delval@chwapi.be](mailto:didier.delval@chwapi.be)

**Nom :** VANDEWALLE Jean-Claude  
**Fonction :** Directeur Médical  
**N° de téléphone :** 069/25.81.11  
**E-mail :** [jean-claude.vandewalle@chwapi.be](mailto:jean-claude.vandewalle@chwapi.be)

#### Jours et heures d'ouverture

24h/24 et 7j/7

#### Types d'intervenant

- Assistant social
- Infirmier
- Pédopsychiatre
- Psychiatre
- Psychologue

#### Modalités de prise en charge d'un jeune suicidaire ou suicidant

Mode	Type	Durée	Délais entre la demande et le début de la prise en charge	Public
<b>Ambulatoire</b>	Psychiatrique	Limité	Intervention dépassant plus de 72h d'attente et/ou programmée	Tout public : site DORCAS, NOTRE-DAME et UNION
<b>Hospitalière en hôpital général</b>	Psychiatrique		Intervention dépassant plus de 72h d'attente et/ou programmée	Tout public : DORCAS <b>DE 0 à 18 ans : NOTRE DAME</b>
	Psychologique		Intervention dépassant plus de 72h d'attente et/ou programmée	Tout public : IMC, NOTRE-DAME et UNION
	Urgences générales	Intervention immédiate (service de garde 24h/24 – 7j/7)	Tout public	
	Urgences psychiatriques	Intervention immédiate (service de garde 24h/24 – 7j/7)	Tout public : NOTRE DAME	

#### 4. Hôpital psychiatrique (HP)

##### 4.1. Centre régional de soins psychiatriques « Les Marronniers » (HP1)

###### Coordonnées

**Adresse :** Rue Despars, 94 - 7500 TOURNAI  
**N° de téléphone :** 069/88.03.20  
**Site Internet :** [www.marronniers.be](http://www.marronniers.be)

###### Directeur / Responsable

**Nom :** MONNIER Sophie  
**Fonction :** Directeur Général  
**N° de téléphone :** 069/88.06.20  
**E-mail :** [sophie.monnier@marronniers.be](mailto:sophie.monnier@marronniers.be)

**Nom :** DELAUNOIT Benjamin  
**Fonction :** Directeur Médical  
**N° de téléphone :** 069/88.04.59  
**E-mail :** [benjamin.delaunoi@marronniers.be](mailto:benjamin.delaunoi@marronniers.be)

###### Zone d'action

Pour la pédopsychiatrie classique, la zone d'action est la Wallonie picarde, pour la pédopsychiatrie médico-légale (mises en observation et For K), il s'agit du Hainaut.

###### Jours et heures d'ouverture

24h/24 et 7j/7

###### Types d'intervenant

- Assistant social
- Infirmier
- Pédopsychiatre
- Psychiatre
- Psychologue

###### Modalités de prise en charge d'un jeune suicidaire ou suicidant

Mode	Type	Service fermé	Durée	Délais entre la demande et le début de la prise en charge	Public
Ambulatoire	Psychiatrique (polyclinique)	Non	Illimité	Intervention dépassant plus de 72h d'attente et/ou programmée	Plus de 12 ans
Hospitalière en hôpital psychiatrique	Psychiatrique	Oui : Sorbiers	Limité		De 12 ans à 18 ans : Les Kiwis, Les Mangroves et Ylang Ylang
	Hôpital de jour	Non	Illimité		Plus de 18 ans : La Colline

## 4.2. Clinique Neuro-psychiatrique « Bon secours » (HP2)

### Coordonnées

**Adresse :** Avenue de la Basilique, 16/18 - 7603 BON-SECOURS  
**N° de téléphone :** 069/77.20.04  
**N° de fax :** 069/77.23.72  
**E-mail :** [clinique.de.bonsecours@belgacom.net](mailto:clinique.de.bonsecours@belgacom.net)  
**Site Internet :** [www.cliniquedebonsecours.be](http://www.cliniquedebonsecours.be)

### Directeur / Responsable

**Nom :** LEMAN-DEL COURT Catherine  
**Fonction :** Directrice

**Nom :** Dr COEN Jean-François  
**Fonction :** Médecin directeur

### Jours et heures d'ouverture

24h/24 et 7j/7

### Types d'intervenant

- Accueillant
- Assistant social
- Educateur
- Infirmier
- Psychologue

### Modalités de prise en charge d'un jeune suicidaire ou suicidant

Mode	Type	Durée	Délais entre la demande et le début de la prise en charge	Public
Hospitalière en hôpital psychiatrique	Psychiatrique	Limité : Hôpital de court séjour lit A	Intervention dépassant plus de 72h d'attente et/ou programmée	A partir de 16 ans

### 4.3. Hôpital psychiatrique « Le chêne aux haies » (HP3)

#### Coordonnées

**Adresse :** Chemin du Chêne aux Haies, 24 - 7000 MONS  
**N° de téléphone :** 065/41.80.00  
**N° de fax :** 065/41.80.09  
**E-mail :** [accueil\\_CHP@chpchene.be](mailto:accueil_CHP@chpchene.be)  
**Site Internet :** [www.chpchene.be](http://www.chpchene.be)

#### Directeur / Responsable

**Nom :** BOUCHEZ Chantal  
**Fonction :** Directrice Générale  
**N° de téléphone :** 065/41.88.70  
**E-mail :** [chantal.bouchez@hap.be](mailto:chantal.bouchez@hap.be)

**Nom :** TECCO Juan  
**Fonction :** Directeur Médical  
**E-mail :** [juan.tecco@hap.be](mailto:juan.tecco@hap.be)

#### Missions

L'offre de soins s'adresse aux **adolescentes de 12 à 18 ans** présentant une pathologie psychiatrique et qui relèvent du Service de Protection judiciaire ou du Service d'Aide à la jeunesse.

Ces jeunes se trouvent en situation éducative problématique ou sont concernées par un fait qualifié d'infraction, dans le cadre de la loi relative à la protection de la jeunesse.

- Unité de Crise (UTA) : le séjour est limité à 15 jours, renouvelables une fois. Elle accueille des jeunes filles en crise, âgées de 12 à 18 ans.

Facteurs d'exclusion : retards mentaux profonds et modérés, troubles alimentaires importants, toxicomanie importante, troubles du développement tel l'autisme, urgences médicales.

- Unité de Traitement Intensif (UTI) : Le séjour peut atteindre 6 mois, et est éventuellement renouvelable une fois. L'hospitalisation dans l'UTI permet le suivi diagnostique et thérapeutique prolongé de jeunes filles ayant ou non transités par l'unité de crise.

#### Jours et heures d'ouverture

24h/24 et 7j/7

#### Types d'intervenant

- Accueillant
- Infirmier
- Pédopsychiatre
- Psychiatre
- Psychologue

#### Modalités de prise en charge d'un jeune suicidaire ou suicidant

Mode	Type	Service fermé	Durée	Délais entre la demande et le début de la prise en charge	Public
Ambulatoire	Psychologique	Oui	Limité	Intervention dépassant plus de 72h d'attente et/ou programmée	De 12 ans à 18 ans
	Psychiatrique	Non			
Hospitalière en hôpital psychiatrique	Psychiatrique	Non		Intervention dépassant plus de 72h d'attente et/ou programmée	De 12 à de 18 ans
	Urgences	Non		Intervention immédiate (service de garde 24h/24 – 7j/7)	Tout public

## 5. Médecin généraliste (M)

### 5.1. Médecin généraliste (M)

Il s'agit, dans la mesure du possible, du médecin traitant de l'utilisateur. Si celui-ci n'est pas disponible, une orientation vers la garde de médecine générale est possible via le numéro 1733 ou via un poste médical de garde.

#### Coordonnées du poste de garde médicale de [Mons](#)

**Adresse :** Rue de la Valenciennoise - 7000 MONS

**N° de téléphone :** 1733

**Site Internet :** [www.agtournaisis.com](http://www.agtournaisis.com)

**Jours et heures d'ouverture :** la semaine, les weekends et les jours fériés à partir de 18h et la nuit.

En semaine : Les coordonnées du médecin de garde sont disponibles sur : [www.cercles.be](http://www.cercles.be)

#### Coordonnées du poste de garde médicale de [Tournai](#)

**Adresses :** Avenue Delmée, 9 - 7500 TOURNAI

**N° de téléphone:** 1733

**Site Internet :** [www.agtournaisis.com](http://www.agtournaisis.com)

**Jours et heures d'ouverture :** Week-end & jours fériés de 8h à 20h

#### Coordonnées du poste de garde médicale de [Binche](#)

**Adresses :** Rue Marie de Hongrie, 29 - 7130 BINCHE

**N° de téléphone:** 0498/78.47.82

**Jours et heures d'ouverture :** Week-end & jours fériés de 8h à 20h

#### Tarifs /honoraires

**Médecin généraliste :** propre à chaque prestataire dans le cadre de la pratique privée.

**Garde médicale :** application du tiers payant.

#### Modalités de prise en charge d'un jeune suicidaire ou suicidant

Mode	Type	Durée	Délais entre la demande et le début de la prise en charge	Public
Ambulatoire	Médecine générale	Illimité	Service de garde	Tout public
Mobile et/ou à domicile				

## 6. Equipes mobiles (EM)

### 6.1. Equipe mobile 107 – Hainaut : Equipe mobile (2A)- site de Leuze (EM1)

#### Coordonnées

**Adresse :** Avenue de Loudun, 126 - 7900 LEUZE EN HAINAUT  
**N° de téléphone :** 0490/112.150  
**E-mail :** [em.resonances2a@acis-group.org](mailto:em.resonances2a@acis-group.org)  
**Site Internet :** [www.acis-group.org/institutions/005011013/equipe.php?link=equipe](http://www.acis-group.org/institutions/005011013/equipe.php?link=equipe)

#### Personne de contact

**Nom :** GONTON Delphine  
**Fonction :** Infirmière en chef  
**N° de GSM :** 0490 112 147  
**E-mail :** [delphine.gonton@acis-group.org](mailto:delphine.gonton@acis-group.org)

#### Missions

L'équipe mobile 2A propose une alternative à l'hospitalisation sans être une hospitalisation à domicile nécessitant un travail intensif sur une courte durée dans le cadre d'une décompensation psychotique, d'un épisode dépressif aigu avec ou sans idée suicidaire.

L'équipe mobile travaille dans un contexte de situation avec haut risque de crise.

L'équipe mobile travaille en étroite collaboration, en accord et en appui avec le corps médical, l'usager et ses proches, en partenariat avec le réseau.

L'intervention peut aussi se faire :

- à la suite d'une hospitalisation, court séjour au terme de laquelle le patient est en stabilisation précaire,
- pour éviter l'éclatement de l'entourage (crise dans le système).

#### Tarifs /honoraires

Gratuit

#### Types d'intervenant

- Assistant social
- Coordinateur
- Educateur
- Infirmier
- Psychiatre
- Psychologue

#### Modalités de prise en charge d'un jeune suicidaire ou suicidant

Mode	Type	Durée	Délais entre la demande et le début de la prise en charge	Public
Mobile et/ou à domicile	Psycho-sociale	Limité	Dans les 72 heures	Plus de 16 ans
	Psychologique			
	Sociale			
	Psychiatrique			
Téléphonique (écoute active)		illimité	Intervention immédiate (service de garde 24h/24 - 7j/7)	Tout public

#### Commentaire

Les interventions au domicile sont conditionnées par le niveau de sécurité (voir de danger) pour l'usager et pour les professionnels. Pas de sevrage à domicile.

## 6.2. Equipe mobile 107 – Hainaut : Equipe mobile (2A) - site de Mons (EM2)

### Coordonnées

**Adresse :** Rue du 11 Novembre, 20 – 7000 MONS  
**N° de téléphone :** 065/73.11.86  
**E-mail :** [emp.projet107hainaut@acis-group.org](mailto:emp.projet107hainaut@acis-group.org)  
**Site Internet :** [www.acis-group.org/institutions/005011013/equipe.php?link=equipe](http://www.acis-group.org/institutions/005011013/equipe.php?link=equipe)

### Directeur / Responsable

**Nom :** PECHER Antoine  
**Fonction :** Responsable  
**E-mail :** [Antoine.Pecher@chpchene.be](mailto:Antoine.Pecher@chpchene.be)

### Missions

L'équipe mobile de psychiatrie 2A propose une alternative à l'hospitalisation sans être une hospitalisation à domicile nécessitant un travail intensif sur une courte durée dans le cadre d'une décompensation psychotique, d'un épisode dépressif aigu avec ou sans idée suicidaire, d'un abus ponctuel de médicament ou d'alcool dans un contexte de crise (Pas de sevrage à domicile).

L'équipe mobile de psychiatrie travaille dans un contexte de situation avec haut risque de crise (pré-crise).

L'intervention peut aussi se faire :

- à la suite d'une hospitalisation, court séjour au terme de laquelle le patient est en stabilisation précaire,
- pour éviter l'éclatement de l'entourage (crise dans le système).

### Tarifs /honoraires

Gratuit

### Types d'intervenant

- Assistant social
- Coordinateur
- Educateur
- Infirmier
- Psychiatre
- Psychologue

### Modalités de prise en charge d'un jeune suicidaire ou suicidant

Mode	Type	Durée	Délais entre la demande et le début de la prise en charge	Public
Mobile et/ou à domicile	Psycho-sociale	Limité	Intervention dépassant plus de 72h d'attente et/ou programmée	Plus de 16 ans
	Psychologique			
	Sociale			
	Psychiatrique			

### 6.3. Equipe mobile 107 – Hainaut : Equipe mobile (2B) - site de Leuze (EM3)

#### Coordonnées

**Adresse :** Avenue de Loudun 126 - 7900 LEUZE EN HAINAUT  
**N° de téléphone :** 078/15.52.14  
**N° de fax :** 069/66.11.45  
**E-mail :** [emp.projet107hainaut@acis-group.org](mailto:emp.projet107hainaut@acis-group.org)  
**Site Internet :** [www.acis-group.org/institutions/005011013/equipe.php?link=equipe](http://www.acis-group.org/institutions/005011013/equipe.php?link=equipe)

#### Directeur / Responsable

**Nom :** GONTON Delphine  
**Fonction :** Infirmière en chef  
**N° de GSM :** 0490/11.21.50

#### Missions de la structure

- Intervention dans la phase la plus chronique des problèmes psychiques
- Mission basée sur la continuité des soins
- Intervention sur rendez-vous

#### Tarifs /honoraires

Gratuit

#### Types d'intervenant

- Assistant social
- Coordinateur
- Educateur
- Infirmier
- Psychiatre
- Psychologue

#### Modalités de prise en charge d'un jeune suicidaire ou suicidant

Mode	Type	Durée	Délais entre la demande et le début de la prise en charge	Public
Mobile et/ou à domicile	Psycho-sociale	Limité	Intervention dépassant plus de 72h d'attente et/ou programmée	Plus de 16 ans
	Psychologique			
	Sociale			
	Psychiatrique			



#### 6.4. Equipe mobile 107 – Hainaut : Equipe mobile (2B) - site de Mons (EM4)

##### Coordonnées

**Adresse :** Rue du 11 Novembre, 20 – 7000 MONS  
**N° de téléphone :** 065/73.11.86  
**E-mail :** [emp.projet107hainaut@acis-group.org](mailto:emp.projet107hainaut@acis-group.org)  
**Site Internet :** [www.acis-group.org/institutions/005011013/equipe.php?link=equipe](http://www.acis-group.org/institutions/005011013/equipe.php?link=equipe)

##### Directeur / Responsable

**Nom :** PECHER Antoine  
**Fonction :** Responsable  
**E-mail :** [Antoine.Pecher@chpchene.be](mailto:Antoine.Pecher@chpchene.be)

##### Missions

- Intervention dans la phase la plus chronique des problèmes psychiques
- Mission basée sur la continuité des soins
- Intervention sur rendez-vous

##### Tarifs /honoraires

Gratuit

##### Types d'intervenant

- Assistant social
- Coordinateur
- Educateur
- Infirmier
- Psychiatre
- Psychologue

##### Modalités de prise en charge d'un jeune suicidaire ou suicidant

Mode	Type	Durée	Délais entre la demande et le début de la prise en charge	Public
Mobile et/ou à domicile	Psycho-sociale	Limité	Intervention dépassant plus de 72h d'attente et/ou programmée	Plus de 16 ans
	Psychologique			
	Sociale			
	Psychiatrique			

## 6.5. Equipe mobile de soins assertifs 107 - Hainaut Occidental (EM5)

### Coordonnées

**Adresse :** Avenue de Maire, 22 - 7500 TOURNAI  
**N° de téléphone :** 069/53.27.80  
**E-mail :** [prj107@marronniers.be](mailto:prj107@marronniers.be)  
**Site Internet :** [www.reseauho.be](http://www.reseauho.be)

### Directeur / Responsable

**Nom :** ENGELBIENNE Marie  
**Fonction :** Infirmière chef

### Missions

- Offrir un accompagnement et un traitement thérapeutique pour les personnes qui résident à domicile
- Eviter une hospitalisation de celles-ci
- Travailler et activer le réseau de professionnels

### Zone d'action

Tournai, Mouscron et Comines

### Tarifs /honoraires

Gratuit

### Types d'intervenant

- Assistant social
- Coordinateur
- Educateur
- Infirmier
- Psychiatre
- Psychologue

### Modalités de prise en charge d'un jeune suicidaire ou suicidant

Mode	Type	Durée	Délais entre la demande et le début de la prise en charge	Public
Mobile et/ou à domicile	Psycho-sociale	Limité	Intervention dépassant plus de 72h d'attente et/ou programmée	Plus de 16 ans
	Psychologique			
	Sociale			
	Psychiatrique			

## 6.6. Equipe mobile de soins intensifs (2A) 107 - Hainaut Occidental (EM6)

### Coordonnées

**Adresse :** Avenue de Maire, 22 - 7500 TOURNAI  
**N° de téléphone :** 069/53.27.80  
**E-mail :** [prj107@marronniers.be](mailto:prj107@marronniers.be)  
**Site Internet :** [www.reseauho.be](http://www.reseauho.be)

### Directeur / Responsable

**Nom :** BERGHE Nicolas  
**Fonction :** Infirmier en chef  
**N° de téléphone :** 069/53.27.84  
**N° de GSM :** 0472/11.15.12  
**E-mail :** [nicolas.berghe@marronniers.be](mailto:nicolas.berghe@marronniers.be)

### Personne de contact

**Nom :** RAU Céline  
**Fonction :** Assistante sociale  
**E-mail :** [celine.rau@marronniers.be](mailto:celine.rau@marronniers.be)

### Missions

- Offrir un accompagnement et un traitement thérapeutique pour les personnes qui résident à domicile
- Eviter une hospitalisation de celles-ci
- Travailler et activer le réseau de professionnels

### Zone d'action

Tournai, Mouscron et Comines

### Jours et heures d'ouverture

- Permanence téléphonique : 24h/24 et 7j/7
- Permanence physique : 6h-22h

### Tarifs /honoraires

Gratuit

### Types d'intervenant

- Assistant social
- Coordinateur
- Educateur
- Infirmier
- Psychiatre
- Psychologue

### Modalités de prise en charge d'un jeune suicidaire ou suicidant

Mode	Type	Durée	Délais entre la demande et le début de la prise en charge	Public
Mobile et/ou à domicile	Psycho-sociale	Limité à un mois	Dans les 72 heures	Plus de 16 ans
	Psychiatrique			
Téléphonique (écoute active)		Illimité	Intervention immédiate (service de garde 24h/24 – 7j/7)	Tout public

## 6.7. Equipe mobile de la Fédération Wallonie-Bruxelles (EM7)

### Coordonnées

Adresse : Rue A. Lavallée 1 – 1080 BRUXELLES  
N° de téléphone : 02/690.83.13  
N° de fax : 02/600.09.75  
E-mail : [equipemobile@cfwb.be](mailto:equipemobile@cfwb.be)  
Site Internet : [www.enseignement.be/index.php?page=23747](http://www.enseignement.be/index.php?page=23747)

### Directeur / Responsable

Nom : VANDERMEST Jacques  
Fonction : Directeur  
N° de téléphone : 02/690.83.87  
E-mail : [jacques.vandermest@cfwb.be](mailto:jacques.vandermest@cfwb.be)

### Personne de contact

Nom : SEDRAN Bruno  
Fonction : Coordonnateur pédagogique  
N° de téléphone : 02/690.83.81  
N° de GSM : 0473/94.84.11 (en cas d'urgence)  
E-mail : [bruno.sedran@cfwb.be](mailto:bruno.sedran@cfwb.be)  
pour une demande au Service : [equipemobile@cfwb.be](mailto:equipemobile@cfwb.be)

### Missions

Le Service des Équipes a pour mission d'intervenir :

- en cas d'absentéisme scolaire (situation d'un élève qui fréquente irrégulièrement l'établissement scolaire et s'en absente de façon injustifiée), uniquement dans l'enseignement fondamental ;
- en cas de décrochage scolaire (élève soumis à l'obligation scolaire qui est inscrit dans un établissement mais ne l'a pas de fait fréquenté sans motif valable ou élève qui n'est inscrit dans aucun établissement scolaire et qui n'est pas instruit à domicile) ;
- en cas de situation de crise dans l'école, c'est-à-dire, une situation affectant l'établissement scolaire à la suite d'un fait précis ;
- afin de permettre la reprise du dialogue au sein de l'établissement scolaire qui a connu une situation de crise ;
- de manière anticipative, au cas où l'équipe éducative souhaite se préparer à réagir en situation de crise.

Le Service intervient dans l'enseignement fondamental et secondaire, ordinaire et spécialisé, à la demande du chef d'établissement ou du Gouvernement dans les établissements organisés par la Fédération Wallonie-Bruxelles et du pouvoir organisateur dans les établissements subventionnés.

La demande d'intervention doit se faire par fax, par courriel ou par courrier à la Direction générale de l'Enseignement obligatoire.

### Zone d'action

Territoire de la Fédération Wallonie-Bruxelles

### Jours et heures d'ouverture

Horaire de bureau

### Tarifs /honoraires

Gratuit

### Type d'intervenant

Intervenants psychosociaux

#### Modalités de prise en charge d'un jeune suicidaire ou suicidant

Mode	Type	Durée	Délais entre la demande et le début de la prise en charge	Public
Mobile et/ou à domicile	Psycho-sociale	Illimité	Dans les 72 heures	Tout public

## 7. Centre de planning familial (PF)

### 7.1. Planning Familial (PF1)

#### Coordonnées des fédérations des plannings familiaux

##### CPF Soralia de Comines

Adresse : Rue du Chemin de Fer, 10 7780 - Comines  
N° de téléphone : 056/34 05 93  
E-mail : [comines@auorecarlier.be](mailto:comines@auorecarlier.be)

##### CPF Mons Wallonie Picarde

Adresse : Rue de la poterne, 1 7800 - Ath  
N° de téléphone : 068/28 16 16  
E-mail : [info@planningfamilialath.be](mailto:info@planningfamilialath.be)

##### CPF Mouscron La Passerelle

Adresse : Rue de la Station, 129 7700 - Mouscron  
N° de téléphone : 056/34 60 83  
E-mail : [lapasserellemouscron@gmail.com](mailto:lapasserellemouscron@gmail.com)

##### CPF Peruwelz Le Safran

Adresse : Rue du Berceau, 4 7600 - Peruwelz  
N° de téléphone : 069/78 03 21  
E-mail : [cpfsafran@hotmail.com](mailto:cpfsafran@hotmail.com)

##### CPF Tournai Au Quai

Adresse : Rue Duquesnoy, 19..7500 - Tournai  
N° de téléphone : 069/21 40 76  
E-mail : [auquaiplanning@gmail.com](mailto:auquaiplanning@gmail.com)

##### CPF Tournai Aurore Carlier

Adresse : Rue de Cordes 8 7500 - Tournai  
N° de téléphone : 068/84 84 59  
E-mail : [centre@auorecarlier.be](mailto:centre@auorecarlier.be)

##### CPF Tournai La Famille Heureuse

Adresse : Rue de la Wallonie, 16 7500 - Tournai  
N° de téléphone : 069/84 72 04  
E-mail : [fhtournai@gmail.com](mailto:fhtournai@gmail.com)

#### Modalités de prise en charge d'une personne suicidaire ou suicidante par un Centre de planning familial

Mode	Type	Durée	Délais entre la demande et le début de la prise en charge	Public
Ambulatoire	Psycho-sociale	Illimité	Plus de 72h d'attente et/ou programmée	Tout public
	Psychologique			
	Sociale			

Le site internet de chaque fédération de planning familial reprend les informations de ses centres.

#### Coordonnées des fédérations des plannings familiaux

##### **Fédération des Centres de Planning et de Consultations asbl**

**Adresse :** Chaussée de Haecht, 579 BP 40 - 1030 SCHAERBEEK (siège social)  
**N° de téléphone :** 02/246.26.44E-  
**mail :** [info@fcpc.be](mailto:info@fcpc.be)  
**Site Internet :** [www.fcpc.be](http://www.fcpc.be)

##### **Fédération Laïque de Centres de Planning Familial**

**Adresse :** Rue Lelièvre, 5 - 5000 NAMUR (siège social wallon)  
**N° de téléphone :** 02/502.82.03  
**N° de fax :** 02/503.30.93  
**E-mail :** [fcpcf@planningfamilial.net](mailto:fcpcf@planningfamilial.net)  
**Site Internet :** [www.planningfamilial.net](http://www.planningfamilial.net)

##### **Fédération des centres pluralistes de planning familial**

**Adresse :** Avenue Émile de Béco, 109 - 1050 Ixelles (siège social)  
**N° de téléphone :** 02/514.61.03  
**N° de fax :** 02/514.61.03  
**Site internet :** [www.fcppf.be](http://www.fcppf.be)

##### **Fédération des Centres de Planning Familial des Femmes Prévoyantes Socialistes**

**Adresse :** Boulevard du Nord, 19 – 5000 NAMUR (siège social)  
**N° de téléphone :** 02/515.17.68  
**N° de fax :** 02/515.18.81  
**E-mail :** [cpf@solidaris.be](mailto:cpf@solidaris.be)  
**Site Internet :** [www.planningsfps.be](http://www.planningsfps.be)

## 8. Services de l'aide à la jeunesse (SAJ)

### 8.1. Service de l'aide à la jeunesse de Mons (SAJ1)

#### Coordonnées

**Adresse :** Rue du Chemin de Fer, 433 - 7033 CUESMES  
**N° de téléphone :** 065/39.58.50  
**N° de fax :** 065/84.24.78  
**E-mail :** [saj.mons@cfwb.be](mailto:saj.mons@cfwb.be)  
**Site Internet :** [www.aidealajeunesse.cfwb.be](http://www.aidealajeunesse.cfwb.be)

#### Directeur / Responsable

**Nom :** DE CLERCQ Guy  
**Fonction :** Conseiller

#### Missions

- Apporter une aide aux jeunes en difficulté ainsi qu'aux personnes qui éprouvent de graves difficultés dans l'exécution de leurs obligations parentales.
- Apporter une aide aux enfants dont la santé et la sécurité sont menacées ou dont les conditions d'éducation sont compromises par son comportement, celui de sa famille ou de ses familiers.
- Aide volontaire et acceptée.
- Intervention sur base d'inquiétudes d'un service, à la demande d'un jeune, d'un familial, du Parquet (pas de demande anonyme) le préalable est d'avoir averti le jeune et sa famille de la démarche au SAJ.
- Prévention générale.

#### Jours et heures d'ouverture

Du lundi au vendredi de 9h30 à 12h30 et de 13h30 à 16h30

#### Tarifs /honoraires

Gratuit

#### Types d'intervenant

- Conseiller
- Délégué

#### Modalités de prise en charge d'un jeune suicidaire ou suicidant

Mode	Type	Durée	Délais entre la demande et le début de la prise en charge	Public
Ambulatoire	Psycho-sociale	Limité	Dans les 72 heures	De 0 à 18 ans
Mobile et/ou à domicile				

#### Commentaire

##### Conditions de prise en charge

- L'aide doit relever de l'aide spécialisée à la jeunesse
- Le jeune doit être domicilié dans l'arrondissement judiciaire du SAJ
- L'accord écrit des parents
- L'accord écrit du jeune de plus de 14 ans



## 8.2. Service de l'aide à la jeunesse de Tournai (SAJ2)

### Coordonnées

**Adresse :** Place Becquerelle, 21 - 7500 TOURNAI  
**N° de téléphone :** 069/53.28.40  
**N° de fax :** 069/84.39.01  
**E-mail :** [saj.tournai@cfwb.be](mailto:saj.tournai@cfwb.be)  
**Site Internet :** [www.aidealajeunesse.cfwb.be](http://www.aidealajeunesse.cfwb.be)

### Directeur / Responsable

**Nom :** RENDERS Marie-Paule  
**Fonction :** Conseillère

### Missions

- Apporter une aide aux jeunes en difficulté ainsi qu'aux personnes qui éprouvent de graves difficultés dans l'exécution de leurs obligations parentales.
- Apporter une aide aux enfants dont la santé et la sécurité sont menacées ou dont les conditions d'éducation sont compromises par son comportement, celui de sa famille ou de ses familiers.
- Aide volontaire et acceptée.
- Intervention sur base d'inquiétudes d'un service, à la demande d'un jeune, d'un familial, du Parquet (pas de demande anonyme) le préalable est d'avoir averti le jeune et sa famille de la démarche au SAJ.
- Prévention générale.

### Jours et heures d'ouverture

Du lundi au vendredi de 9h à 12h et de 13h30 à 16h30

### Tarifs /honoraires

Gratuit

### Types d'intervenant

- Conseiller
- Délégué

### Modalités de prise en charge d'un jeune suicidaire ou suicidant

Mode	Type	Durée	Délais entre la demande et le début de la prise en charge	Public
Ambulatoire	Psycho-sociale	Limité	Dans les 72 heures	De 0 à 18 ans
Mobile et/ou à domicile				

### Commentaire

Conditions de prise en charge

- L'aide doit relever de l'aide spécialisée à la jeunesse
- Le jeune doit être domicilié dans l'arrondissement judiciaire du SAJ
- L'accord écrit des parents
- L'accord écrit du jeune de plus de 14 ans

## 9. Service de protection de la jeunesse (SPJ)

### 9.1. Service de protection de la jeunesse de Mons (SPJ1)

#### Coordonnées

**Adresse :** Grand' Rue, 67-69 - 7000 MONS  
**N° de téléphone :** 065/39.72.30  
**E-mail :** [spj.mons@cfwb.be](mailto:spj.mons@cfwb.be)  
**Site Internet :** [www.aidealajeunesse.cfwb.be](http://www.aidealajeunesse.cfwb.be)

#### Directeur / Responsable

**Nom :** RUFIN Marie-Dominique  
**Fonction :** Directrice  
**N° de téléphone :** 065/397230  
**E-mail :** [spj.mons@cfwb.be](mailto:spj.mons@cfwb.be)

#### Missions

Mise en œuvre des jugements du Tribunal de la Jeunesse pris dans le cadre de la protection des mineurs considérés en danger dans leur milieu de vie.

#### Jours et heures d'ouverture

Du lundi au vendredi de 9h à 12h et de 13h30 à 16h30

#### Tarifs /honoraires

Gratuit

#### Types d'intervenant

- Assistant social
- Assistant en psychologie
- Accueillant
- 

#### Modalités de prise en charge d'un jeune suicidaire ou suicidant

Mode	Type	Durée	Délais entre la demande et le début de la prise en charge	Public
Ambulatoire	Psycho-sociale	Limité par le juge	Intervention dépassant plus de 72h d'attente et/ou programmée	De 0 à 18 ans
	Psychologique			
	Sociale			
Mobile et/ou à domicile	Psycho-sociale			
	Psychologique			
	Sociale			

#### Commentaire

Le Tribunal de la Jeunesse doit imposer par jugement une mesure d'aide contrainte

## 9.2. Service de protection de la jeunesse de Tournai (SPJ2)

### Coordonnées

**Adresse :** Quai Dumon, 2 - 7500 TOURNAI  
**N° de téléphone :** 069/45.27.70  
**N° de fax :** 069/23.51.88  
**E-mail :** [spj.tournai@cfwb.be](mailto:spj.tournai@cfwb.be)  
**Site Internet :** [www.aideala jeunesse.cfwb.be](http://www.aideala jeunesse.cfwb.be)

### Directeur / Responsable

**Nom :** VERHELST Michaël  
**Fonction :** Directeur de la protection de la jeunesse

### Missions

Apporter une aide aux enfants, aux jeunes et à leurs familles considérés en danger (c'est-à-dire dont la santé ou la sécurité est menacée), lorsqu'une aide pour faire cesser la situation de danger n'a pu faire l'objet d'un accord au Service de l'Aide à la Jeunesse et que le Tribunal de la Jeunesse a dû intervenir pour imposer cette aide.

Assurer un accompagnement des jeunes ayant commis un fait qualifié infraction et pour lesquels le Tribunal de Jeunesse intervient

### Jours et heures d'ouverture

Du lundi au vendredi de 9h à 12h et de 13h30 à 16h30

### Tarifs /honoraires

Gratuit

### Types d'intervenant

- Directeur de la protection de la jeunesse
- Directeur adjoint de protection de la jeunesse
- Délégué

### Modalités de prise en charge d'un jeune suicidaire ou suicidant

Mode	Type	Durée	Délais entre la demande et le début de la prise en charge	Public
Ambulatoire	Psycho-sociale	Limité par le juge	Intervention dépassant plus de 72h d'attente et/ou programmée	De 0 à 18 ans
	Psychologique			
	Sociale			
Mobile et/ou à domicile	Psycho-sociale			
	Psychologique			
	Sociale			

### Commentaire

- Le Tribunal de la Jeunesse doit imposer par jugement une mesure d'aide contrainte

## 10. Association d'usagers (AU)

### 10.1. Psytoyens (AU1)

#### Coordonnées

**Adresse :** Place Emile Dupont, 1 – 4000 LIEGE  
**E-mail :** [info@psytoyens.be](mailto:info@psytoyens.be)  
**Site Internet :** [www.psytoyens.be](http://www.psytoyens.be)

#### Directeur / Responsable

**Nom :** LEMESTRE Marie-Céline  
**Fonction :** Coordinatrice  
**N° de GSM :** 0498/11.46.24

#### Missions

- Informer les usagers sur les aides disponibles et leurs droits par une écoute téléphonique, un journal, un site internet, des conférences, des débats thématiques.
- Soutenir le développement des associations et des comités d'usagers.
- Représenter les usagers de la santé mentale.

#### Tarifs /honoraires

Gratuit

#### Type d'intervenant

Coordinateur

#### Modalités de prise en charge d'un jeune suicidaire ou suicidant

Mode	Type	Durée	Délais entre la demande et le début de la prise en charge	Public
Téléphonique (écoute active)		Illimité	Dans les 72 heures	Tout public

## 11. Association des familles (AF)

### 11.1. Similes (AF1)

#### Coordonnées

**Adresse :** Rue Lairesse, 15 - 4020 LIEGE  
**N° de téléphone :** 04/344.45.45  
**E-mail :** [wallonie@similes.org](mailto:wallonie@similes.org)  
**Site Internet :** [www.similes.org](http://www.similes.org)

#### Directeur / Responsable

**Nom :** COLLARD Fabienne  
**Fonction :** Coordinatrice

#### Missions

Soutien et information :

- Des groupes de parole sont organisés.
- Un service de documentation (à Similes Bruxelles) est à disposition.
- Une permanence téléphonique est ouverte de 9h à 16h30 du lundi au vendredi et la possibilité d'un entretien individuel d'information au bureau sur rendez-vous.
- Le projet « Parle-moi de toi... » propose 4 ateliers (d'écriture, de peinture, de jeu théâtral et de musique), pour des enfants de 5 à 12 ans ayant un proche atteint d'un trouble psychique. En parallèle, un groupe de parole est proposé aux accompagnants des enfants inscrits à ces ateliers.
- Le projet « Défense sociale » concerne les familles ayant un proche interné en annexe psychiatrique suite à la réalisation d'un délit et dont une maladie mentale est avérée, reconnue au moment des faits. A partir d'une demande des travailleurs sociaux de l'annexe psychiatrique de la prison de Namur, un groupe de parole est organisé par l'ASBL Similes Wallonie au sein même de la prison. Ces groupes de parole sont différents des autres à Similes car le proche est présent. Les familles accompagnées de leurs proches peuvent ainsi poser librement des questions relatives à la maladie, le vécu, la prise du traitement, la réinsertion ... et être confrontées aux expériences d'autres familles.

Formations à l'intention des familles :

- Le module de psycho -éducation Profamille est destiné aux personnes confrontées à la schizophrénie d'un proche. Le réseau est ouvert aux professionnels de la santé mentale et aux membres militants des associations de familles.
- Il existe également des modules pour les familles confrontées à la maladie mentale d'un proche mais ne rentrant pas dans les conditions d'admission du module de psycho -éducation Profamille (c'est-à-dire toute maladie autre que la schizophrénie). Le contenu de ces modules comprend une information de la maladie concernée et des techniques pour mieux faire face aux comportements engendrés par ces maladies.

Formations à l'intention des professionnels :

- Professionnels amenés à travailler avec des personnes atteintes d'un trouble de santé mentale (ex : aides familiales, assistantes sociales, policiers,...). Informations sur les différents troubles psychiques rencontrés et diverses techniques (notamment d'écoute et de communication) pour faciliter les échanges avec les personnes atteintes de troubles de santé mentale.
- Professionnels du secteur de la santé mentale et partenariat avec les familles. Présentation de la nécessité de considérer la famille comme partenaire de soins en vue d'une prise en charge plus efficace et présentation d'outils pour réaliser cette collaboration sur le terrain.

Participation :

- Cet axe se situe à un niveau plus collectif de représentation des familles en partenariat avec des professionnels de terrain, des représentants d'institutions et des représentants politiques.
- Au fil des ans, des méthodes participatives ont été mises en place, notamment par l'animation des sections locales, la participation à la gestion de l'ASBL, la représentation à divers niveaux de pouvoir, dans le cadre des Projets Thérapeutiques et des Concertations Transversales au niveau Fédéral, dans des projets ponctuels financés par la FRB et au sein des projets 107 développés dans le cadre de la réforme en santé mentale de 2010.
- Si la réforme en santé mentale a été présentée officiellement en mai 2010, celle-ci nécessitera de nombreuses années pour voir aboutir tout ce qu'elle préconise appliqué sur le terrain. Similes Wallonie

participe à la construction et l'évolution de cette réforme à travers des missions spécifiques afin que les familles soient reconnues comme partenaire de soins.

Action auprès des pouvoirs politiques :

Un groupe de travail appelé Axe 4 se réunit toutes les 6 semaines pour discuter et échanger sur diverses thématiques et mesures qui concernent le quotidien des proches malades. Son but est de relayer auprès des différents pouvoirs politiques compétents les préoccupations des proches concernant les droits et le bien être des personnes atteintes de troubles psychiques

#### Jours et heures d'ouverture

Permanence téléphonique tous les jours de 9h00 à 12h00 et de 12h30 à 16h00

#### Tarifs /honoraires

Gratuit

#### Types d'intervenant

- Assistant social
- Coordinateur
- Psychologue

#### Modalités de prise en charge d'un jeune suicidaire ou suicidant

Mode	Type	Durée	Délais entre la demande et le début de la prise en charge	Public
Ambulatoire	Psycho-sociale	Illimité	Dans les 72 heures	Tout public
Téléphonique (écoute active)				

## 12. Ligne d'écoute (LE)

### 12.1. Ligne d'écoute Ecoute enfants - 103 (LE1)

#### Coordonnées

**N° de téléphone :** 103

**Site Internet :** [www.103ecoute.be](http://www.103ecoute.be)

#### Personne de contact

**Nom :** COURTOY Sylvie

**Fonction :** Coordinatrice

**E-mail :** [contact@imaje-interco.be](mailto:contact@imaje-interco.be)

#### Missions (selon <http://www.103ecoute.be/>)

« Ecoute-Enfants est un service qui, via le numéro 103, répond aux enfants et adolescents qui éprouvent des difficultés et se posent des questions. Les missions du « 103 » sont généralistes, tous les thèmes peuvent être abordés par les jeunes.

Les jeunes qui appellent le 103 parlent de ce qui les concerne, ce qui les interpelle ou les fait souffrir : relations avec les parents, amitiés, amour, santé, sexualité, racisme, violences, drogues, ou maltraitance, etc.

Être écouté et soutenu anonymement, avec bienveillance et immédiatement motive la plupart des appels. Que ce soit dans une situation de doute, de questionnement, de crise, un moment d'angoisse, un sentiment de solitude, on peut parler avec un adulte. Notre but est de faire cheminer la réflexion des jeunes et les responsabiliser face à leur démarche et aux choix qui s'offrent à eux, tout en leur transmettant les informations pertinentes qui éclaireront ces choix.

Les adultes qui vivent auprès de jeunes en difficultés peuvent également s'adresser au 103, tout comme les adultes en difficultés dans leur rôle éducatif. »

#### Jours et heures d'ouverture

De 10h à minuit, 7jours/7

#### Tarifs /honoraires

Gratuit

#### Types d'intervenant

- Assistant en psychologie
- Assistant social
- Psychologue

#### Modalités de prise en charge d'un jeune suicidaire ou suicidant

Mode	Type	Durée	Délais entre la demande et le début de la prise en charge	Age requis
Téléphonique (écoute active)		Limité à la durée de l'appel	Dans les 72h*	De 0 à 18 ans + l'entourage du jeune

\* Dans les meilleurs délais, en fonction de l'occupation de la ligne

## 13. Centre Psycho-Médico-Social (PMS)

### 13.1. Centre Psycho-Médico-Social (PMS1)

#### Coordonnées

Retrouvez toutes les coordonnées des Centres Psycho-Médico-Sociaux de la province de Hainaut sur le site internet de la Fédération Wallonie-Bruxelles via ce lien : [http://www.enseignement.be/index.php?page=26028&act=search&check=&unite=499&geo\\_type=1&geo\\_prov=5&geo\\_cp=&geo\\_loca=&reseau=111%2C126%2C123%2C122%2C121%2C131%2C132&link\\_mots=&link\\_cp=](http://www.enseignement.be/index.php?page=26028&act=search&check=&unite=499&geo_type=1&geo_prov=5&geo_cp=&geo_loca=&reseau=111%2C126%2C123%2C122%2C121%2C131%2C132&link_mots=&link_cp=)

Missions (selon le site internet de la Fédération Wallonie-Bruxelles : <http://www.enseignement.be/index.php?page=24634&navi=2010>)

« Le Centre analyse chaque demande reçue avec la personne qui l'a exprimée. Si cette demande correspond à ses missions, le Centre met en place les actions nécessaires pour y répondre. Si elle ne correspond pas à ses missions, il oriente la personne demanderesse vers le service le plus adéquat pour répondre à la question posée.

Les missions du Centre PMS sont définies par le décret du 14 juillet 2006 relatif aux missions, programmes et rapports d'activités des Centres PMS :

- Le Centre P.M.S. développe des actions pour offrir à l'élève les meilleures chances de se développer harmonieusement, de préparer son futur rôle de citoyen autonome et responsable et de prendre une place active dans la vie sociale et économique.
- Il favorise la mise en place des moyens qui permettent d'amener les élèves à progresser toujours plus, et ce, dans la perspective d'assurer à tous des chances égales d'accès à l'émancipation sociale, citoyenne et personnelle.
- Il soutient l'élève dans la construction de son projet personnel, scolaire et professionnel.

Ces missions s'exercent au profit des élèves de l'enseignement ordinaire et spécialisé de niveau maternel, primaire et secondaire, de plein exercice et à horaire réduit (enseignement en alternance) ».

#### Modalités de prise en charge d'un jeune suicidaire ou suicidant

Mode	Type	Durée	Délais entre la demande et le début de la prise en charge	Age requis
Ambulatoire	Psycho-sociale	Limité	Intervention dépassant plus de 72h d'attente et/ou programmée	Jeune scolarisé



## 13.2 Centre Psycho-Médico-Social de Soignies (PMS2)

### Coordonnées de la structure

**Adresse :** Ruelle Scaffart, 8 à 7060 Soignies  
**N° de téléphone :** 067/333642  
**N° de fax :** 067/333771  
**E-mail :** [pmslibre1soignies@outlook.be](mailto:pmslibre1soignies@outlook.be)  
**Site Internet :** [www.lepms.be](http://www.lepms.be)

### Directeur / Responsable

**Nom :** Véronique Lekien  
**Fonction :** Directrice  
**N° de téléphone :** 067/333642  
**N° de GSM :** 0477/740239  
**E-mail :** [pmslibre1soignies@outlook.be](mailto:pmslibre1soignies@outlook.be)

### Missions de la structure

Accueil et suivi psycho-médico-social des élèves de nos écoles partenaires

### Zone d'action

Braine-Le-Comte, Soignies, Enghien, Manage

### Jours et heures d'ouverture

Du lundi au vendredi de 8H30 à 16H, hors congés scolaires

### Tarifs /honoraires

Gratuit

### Type d'intervenants

- Assistant social
- Assistant en psychologie
- Infirmier
- Psychologue

## 14. Service de Promotion de la Santé à l'École (PSE)

### 14.1. Service de Promotion de la santé à l'École (PSE 1)

#### Coordonnées

Retrouvez toutes les coordonnées des Services de Promotion de la Santé à l'École de la province de Hainaut sur le site internet de l'ONE via le lien suivant : [http://www.one.be/fileadmin/user\\_upload/professionnels/Suivi\\_medico\\_social/SPSE\\_-\\_Province\\_du\\_Hainaut.pdf](http://www.one.be/fileadmin/user_upload/professionnels/Suivi_medico_social/SPSE_-_Province_du_Hainaut.pdf)

Missions (selon le site internet de l'ONE <http://www.one.be/professionnels/suivi-medico-social/a-l-ecole/>)

« Les missions de promotion de la santé à l'école sont prises en charge :

- en ce qui concerne l'enseignement subventionné (officiel communal ou provincial, et libre) par un service de Promotion de la Santé à l'École (service PSE). Ce service exerce ses missions en étroite collaboration avec les centres Psycho-Médico-Sociaux (centres PMS) compétents afin de rendre optimal l'échange réciproque d'informations en matière d'actions de prévention, d'éducation à la santé et de suivi médical des élèves. La Fédération Wallonie-Bruxelles, via la Direction générale de la Santé, agréee et subventionne les services PSE.
- en ce qui concerne l'enseignement organisé par la Fédération Wallonie-Bruxelles, par les centres PMS eux-mêmes, en plus des missions qui leur sont habituellement dévolues.

Dans le cadre de la promotion de la santé à l'école, chaque école est liée à un service PSE ou un centre PMS. Un service ou un centre peut d'ailleurs desservir plusieurs écoles.

Le service ou le centre travaille en collaboration avec les acteurs du monde scolaire tels que les directions d'établissement, les enseignants mais aussi les parents. Il collabore également, pour accomplir ses missions, avec les centres locaux de promotion de la santé (CLPS) et les divers professionnels intervenant dans le domaine de l'information et de l'éducation pour la santé ainsi qu'avec notamment, le cas échéant, les services de l'Aide à la jeunesse, les services de prévention et de protection du travail et nos services, dont les consultations pour enfants.

#### Modalités de prise en charge d'un jeune suicidaire ou suicidant

Mode	Type	Durée	Délais entre la demande et le début de la prise en charge	Age requis
Ambulatoire	Psycho-sociale	Limité	Intervention dépassant plus de 72h d'attente et/ou programmée	Jeune scolarisé

## 15. Service d'Actions en Milieu Ouvert (AMO)

### 15.1. Service d'Actions en Milieu Ouvert (AMO1)

#### Coordonnées

Retrouvez toutes les coordonnées des Services d'Actions en Milieu Ouvert de la province de Hainaut sur le site internet de la Fédération Wallonie-Bruxelles via le lien suivant :

[http://www.aidealajeunesse.cfwb.be/index.php?id=servicesagrs&no\\_cache=1&tx\\_ajsscontactsync\\_pi1%5Bcat%5D=AMO&tx\\_ajsscontactsync\\_pi1%5Betat%5D=Agr](http://www.aidealajeunesse.cfwb.be/index.php?id=servicesagrs&no_cache=1&tx_ajsscontactsync_pi1%5Bcat%5D=AMO&tx_ajsscontactsync_pi1%5Betat%5D=Agr)

Missions (selon le site internet de la Fédération Wallonie-Bruxelles [http://www.aidealajeunesse.cfwb.be/index.php?id=servicesagrs&no\\_cache=1](http://www.aidealajeunesse.cfwb.be/index.php?id=servicesagrs&no_cache=1))

Les Services d'actions en milieu ouvert (AMO) proposent une aide préventive au bénéfice des jeunes dans leur milieude vie et dans leurs rapports avec l'environnement social. Les AMO ne sont pas mandatées et interviennent uniquement à la demande du jeune, de sa famille ou de ses familiairs.

#### Modalités de prise en charge d'un jeune suicidaire ou suicidant

Mode	Type	Durée	Délais entre la demande et le début de la prise en charge	Age requis
Ambulatoire	Psycho-sociale	Limité	Intervention dépassant plus de 72h d'attente et/ou programmée	De 0 à 18 ans
A domicile	Psycho-sociale	Limité	Intervention dépassant plus de 72h d'attente et/ou programmée	De 0 à 18 ans

## 16. Service Jeunesse (SJ)

### 16.1. ASBL L'Entre-Temps (SJ1)

#### Coordonnées

**Adresse :** Rue de la station, 42 - 1332 GENVAL  
**N° de téléphone :** 02/385.15.68  
**N° de fax :** 02/384.92.73  
**E-mail :** [braine@lentretemps.be](mailto:braine@lentretemps.be)  
**Site Internet :** [www.lentretemps.be](http://www.lentretemps.be)

#### Directeur / Responsable

**Nom :** KADJO Marie-Rose  
**Fonction :** Directrice  
**N° de téléphone :** 02/346.77.30  
**N° de GSM :** 0473/28.15.90  
**E-mail :** [contact@lentretemps.be](mailto:contact@lentretemps.be)

#### Personne de contact

**Nom :** DE HERTOUGH Jessy  
**Fonction :** Psychologue  
**N° de téléphone :** 02/385.15.68  
**E-mail :** [braine@lentretemps.be](mailto:braine@lentretemps.be)

#### Missions

L'Entre-Temps est une structure d'appui aux jeunes, à leurs familles, aux services et aux institutions concernées par une mission éducative, sociale ou thérapeutique, ainsi qu'à toute personne-ressource légitimement concernée par la situation de ces jeunes en grande difficulté.

La prise en charge se veut transversale aux trois secteurs de l'Aide à la Jeunesse, du Handicap et de la Santé mentale.

L'Entre-Temps entend apporter au jeune et à ses proches un accompagnement qui se décline sur les plans social, psychologique et éducatif, dans le milieu familial ou en dehors de celui-ci, selon les circonstances. Cet accompagnement vise à prévenir ou à remédier à des situations d'errance, de désinsertion et de ruptures à répétition.

A toutes les étapes de la prise en charge existe un souci constant et affirmé de travailler dans une optique de transversalité avec les intervenants des différents réseaux. Cette approche soutient une action individualisée, où les ressources de chacun sont optimisées au bénéfice du jeune et de sa famille.

L'équipe de L'Entre-Temps participe à l'élaboration et la mise en place d'un projet de vie pour le jeune. Ce projet se crée au cas par cas, il peut être constitué de divers axes de travail : scolarité, lieu de vie, activités de loisirs, collaboration entre institutions pour organiser l'alternance entre plusieurs lieux d'hébergement, ... Afin que le projet aboutisse, L'Entre-Temps organise la mise en place d'un dispositif d'aide autour du jeune et de sa famille répondant à ses besoins divers que nous avons tentés de pointer avec le dispositif. La création de ce réseau nécessite l'organisation de tables rondes réunissant le jeune, sa famille et les professionnels. L'hypothèse de travail de L'Entre-Temps est que la collaboration à plusieurs autour de ces jeunes aux situations complexes est indispensable pour réenclencher un projet de vie.

#### Zone d'action

Wallonie

#### Jours et heures d'ouverture

Du lundi au vendredi de 9h à 17h

#### Tarifs /honoraires

Gratuit

### Types d'intervenant

- Assistant social
- Psychologue

### Modalités de prise en charge d'un jeune suicidaire ou suicidant

Mode	Type	Durée	Délais entre la demande et le début de la prise en charge	Age requis
Ambulatoire	Psycho-sociale	Illimité	Intervention dépassant plus de 72h d'attente et/ou programmée	De 10 à 20 ans
	Psychologique			
Mobile et/ou à domicile	Psycho-sociale			
	Psychologique			

## Lexique

Afin de clarifier les termes repris dans ce document, voici ce qui est entendu par les différents items utilisés.

### **Offre de prise en charge**

Etat des lieux récapitulant les modalités de prise en charge des structures susceptibles de prendre en charge un jeune suicidaire ou suicidant qui ont pris part aux réunions de concertation.

**Structures susceptibles de prendre en charge un jeune suicidaire ou suicidant** : structures tant généralistes que spécifiques à la thématique du suicide. Cette liste est non exhaustive.

### **Personne suicidaire**

Toute personne qui a des idées suicidaires.

### **Personne suicidante**

Toute personne posant ou ayant posé un acte suicidaire.

### **Prise en charge**

Réponse formulée à une demande et débouchant sur un suivi du jeune, une orientation ou un transfert vers un autre service/ professionnel.

### **Personne de contact**

Personne désignée par le service comme celle à contacter en ce qui concerne l'orientation d'un jeune suicidaire ou suicidant.

### **Modalité de prise en charge**

Éléments déterminés en réunion de concertation qui conditionnent l'orientation vers une structure ou une autre.

### **Mode de prise en charge**

Les modes de prise en charge sont définis en fonction du lieu où est reçu le jeune :

- Ambulatoire : sur le lieu où le professionnel exerce son activité ;
- Mobile et/ou à domicile : à l'endroit où se situe la personne ;
- Résidentiel : dans une institution hospitalière.

### **Public**

Précision concernant l'âge des personnes que le service peut prendre en charge.

- Tout public : toute personne quel que soit son âge ;
- Prise en charge spécifique : service disposant d'un agrément pour offrir une prise en charge à un groupe d'âge déterminé.

### **Type de prise en charge**

- Psychologique, sociale, médecine générale, psychiatrique : prise en charge relative à la profession du prestataire qui l'exécute ;
- Psycho-sociale : effectuée par un professionnel qui accueille la personne, l'écoute et l'oriente vers un service ou un autre prestataire adapté ;
- Psychiatrie de liaison : prise en charge par un psychiatre de garde dont le rôle est de réaliser une évaluation psychiatrique de la personne ainsi qu'une proposition de traitement. Ce professionnel assure un suivi dans la continuité des soins hospitaliers ou ambulatoires ;
- Hospitalisation psychiatrique : institution disposant d'un service K1 :  
Service K1, destiné aux enfants et adolescents nécessitant soit une intervention d'urgence en cas de crise, soit une observation ou un traitement actif.
- Hôpital de jour : accueil, au sein d'un hôpital psychiatrique, le temps de la journée, pour une période de quelques semaines ou quelques mois.